

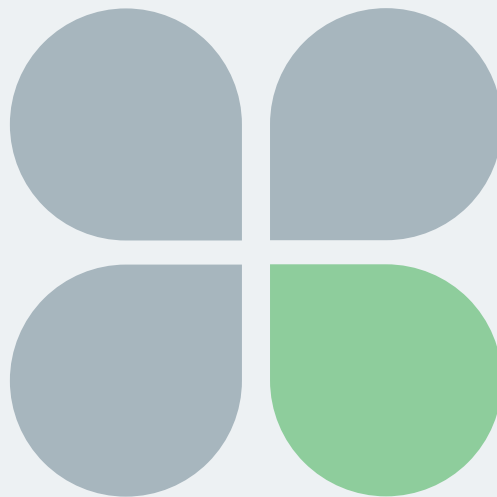


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

Compte d'affectation spéciale
développement agricole et rural (CASDAR)



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Sommaire rapport d'activité 2016

P.4	I – LE CASDAR MODE D'EMPLOI
P.6	II – LES ÉLÉMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2016
P.8	III – LES PROGRAMMES ANNUELS
P.9	III-1 CHAMBRES D'AGRICULTURES ET APCA
P.11	III-2 INSTITUTS TECHNIQUES AGRICOLES
P.13	III-3 ONVAR
P.15	III-4 PROGRÈS GÉNÉTIQUE ANIMAL
P.16	IV – LES APPELS A PROJETS
P.18	IV-1 INNOVATION ET PARTENARIAT (IP)
P.20	IV-2 RECHERCHE TECHNOLOGIQUE POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET LA DURABILITÉ DES FILIÈRES DE LA PRODUCTION A LA TRANSFORMATION (RT)
P.22	IV-3 TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET ATELIERS TECHNOLOGIQUES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE (TAE)
P.24	IV-4 SEMENCES ET SÉLECTION VÉGÉTALE (SSV)
P.25	IV-5 EXPÉRIMENTATION ET OUTILS ET MÉTHODES
P.26	IV-6 ASSISTANCE TECHNIQUE REGIONALISÉE
P.27	IV-7 ANIMATION DES GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL (GIEE)
P.29	V – LES ACTIONS TRANSVERSALES
P.30	V-1 ACTION THÉMATIQUE TRANSVERSALE (ATT)
P.32	V-2 RÉSEAUX MIXTES TECHNOLOGIQUES (RMT)
P.34	V-3 PROJETS PILOTES RÉGIONAUX (PPR)
P.36	V-4 CHANTIER NATIONAL OBJECTIF 3
P.37	VI – ANNEXES
P.29	VII – SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Édito



Pour la troisième année, le rapport d'activités du Compte d'Affectation Spécial Développement Agricole et Rural (CASDAR) retrace les principaux événements marquants de cette année 2016 et illustre par des exemples les différents programmes, projets et actions transversales qu'il finance. Il vise à assurer une meilleure compréhension des dispositifs mis en œuvre.

2016 aura été une année marquée, pour la première fois, par une recette inférieure à celle attendue. Cette situation reflète l'ampleur des difficultés rencontrées par les agriculteurs en raison de la conjonction d'une situation climatique qui a pesé sur les rendements et d'un contexte international qui a entraîné des baisses des prix. Malgré ces difficultés, les représentants des agriculteurs restent convaincus de la nécessité de poursuivre les efforts en matière de recherche et de développement agricole pour disposer de solutions dans un avenir proche.

Parmi les projets les plus emblématiques de l'année 2016, je retiens en particulier l'appel à projets sur l'animation des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE), la poursuite du développement d'actions transversales où plusieurs organismes s'associent pour traiter de thématiques prioritaires comme l'acquisition de références par les réseaux d'élevage ou la lutte contre le dépérissement du vignoble.

Afin de préparer la révision à mi-parcours du Plan national de Développement Agricole et Durable 2014-2020 prévue en 2017, une évaluation a également été menée sur les différents dispositifs financés par le CASDAR.

Philippe VINÇON

I - LE CASDAR MODE D'EMPLOI

Carte d'identité du CASDAR

Nom

Compte d'Affectation
Spéciale Développement
Agricole et Rural

Date de naissance

2006 (création du CAS par
la loi de finances 2006)

Contacts

DGER

19 avenue du Maine
75015 Paris
SDRICI
- Bureau du développement
agricole et des partenariats
pour l'innovation,
- Bureau de la finalisation
de la recherche

DGPE

3 rue barbet de Jouy
75007 Paris
SDPE
- Bureau développement
agricole et chambres
d'agriculture

DGAL

251 rue de Vaugirard,
75015 Paris
SDQSPV
- Bureau des semences
et de la protection intégrée
des cultures

FAM

12 Rue Henri Rol-Tanguy,
93100 Montreuil
Direction Interventions
- Unité Aides aux
exploitations et
expérimentation

Métier

Le CASDAR finance la mission « développement agricole et rural » annexée au budget du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF). « *Le développement agricole et rural a pour mission de contribuer à l'adaptation permanente de l'agriculture et du secteur de la transformation des produits agricoles aux évolutions scientifiques, technologiques, économiques et sociales dans le cadre des objectifs de développement durable, de qualité des produits, de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire et de maintien de l'emploi en milieu rural* » (article L820-1 du code rural et de la pêche maritime). Les programmes budgétaires de la mission « développement agricole et rural » sont les suivants :

- ✓ **programme 775 « développement et transfert en agriculture » géré par la DGPE** : financement des programmes annuels de développement agricole et rural des chambres d'agriculture, des organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR), du programme de génétique animale mis en œuvre par FranceAgriMer, de l'appel à projets « animation des GIEE » et des actions d'accompagnement ;
- ✓ **programme 776 « recherche appliquée et innovation » géré par la DGER** : financement des programmes annuels de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles, des appels à projets de recherche-développement et des actions d'accompagnement.
- ✓ L'ensemble des programmes et projets financés par le CASDAR forme le programme national pour le développement agricole et rural (PNDAR). Le PNDAR actuel couvre la période 2014-2020.

Gouvernance

- ✓ La coordination nécessaire à la gestion du CASDAR et à la mise en œuvre des programmes est assurée par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).
- ✓ La consultation professionnelle sur les orientations en matière de développement agricole et rural et l'information sur l'utilisation des fonds est réalisée au sein de la Commission technique « développement agricole et rural » du CSO, présidée par le Directeur général de l'enseignement et de la recherche.
- ✓ Chaque décision d'approbation des programmes fixant le montant maximum de subvention attribué au titre du CASDAR est soumise à la décision du Ministre par arrêté après avis de comités scientifiques ou de jury d'experts.

Financement

Le CASDAR est abondé par une taxe sur le chiffre d'affaires (CA) des exploitations agricoles, composée d'une partie forfaitaire de 90 € et d'une partie variable fixée à 0,19% jusqu'à 370 000 € de CA et à 0,05% au-delà. De 2006 à 2014, seul 85% du produit de cette taxe était affecté au CASDAR. Depuis 2015, l'intégralité de la taxe est attribuée au CASDAR.

Contrôles et évaluation

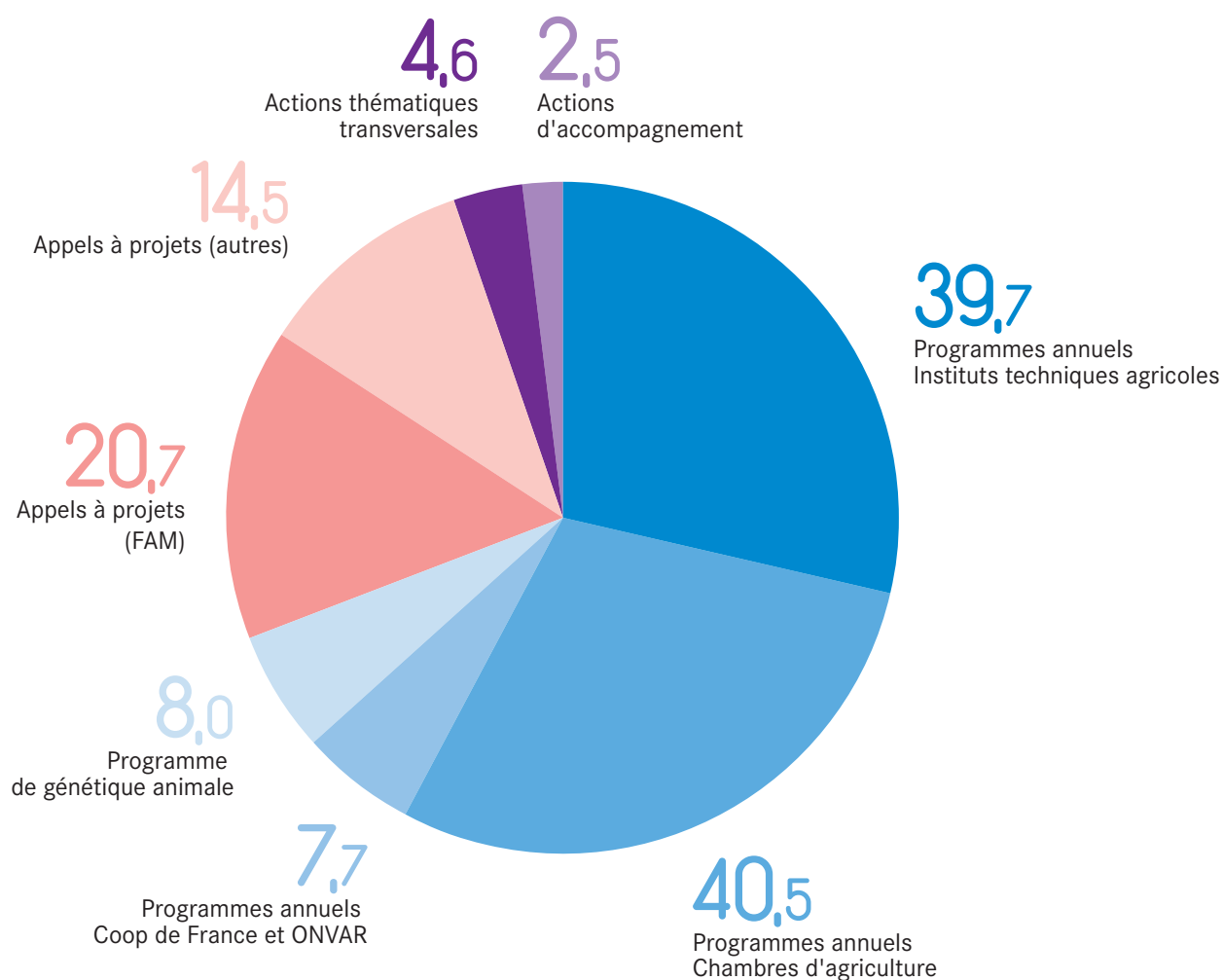
- ✓ Les programmes et projets financés font l'objet d'évaluation par le CGAAER ou par des cabinets d'audit extérieurs choisis dans le cadre de marchés publics.
- ✓ Les projets financés font également l'objet de contrôle de conformité après solde, réalisés par le CGAAER.
- ✓ La cour des comptes s'assure du bon emploi du CASDAR. Ses contrôles et évaluations portent sur la régularité, l'efficacité, l'efficience et l'économie. Observations et recommandations sont prononcées dans un rapport public annuel..
- ✓ L'union européenne.

Modalités de mise en œuvre

Les actions de développement agricole et rural du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) 2014-2020, qui s'inscrivent dans les objectifs du projet agro-écologique pour la France, sont mises en œuvre au travers de différentes modalités :

- 🕒 Des programmes (pluri)annuels
- 🕒 Des appels à projets
- 🕒 Des actions transversales

► RÉPARTITION, EN MILLIONS D'EUROS, DU FINANCEMENT DU CASDAR EN 2016 PAR TYPE DE MODALITÉS



II - ÉLÉMENTS MARQUANTS DU CASDAR EN 2016

L'année 2016 a été marquée par différents événements :

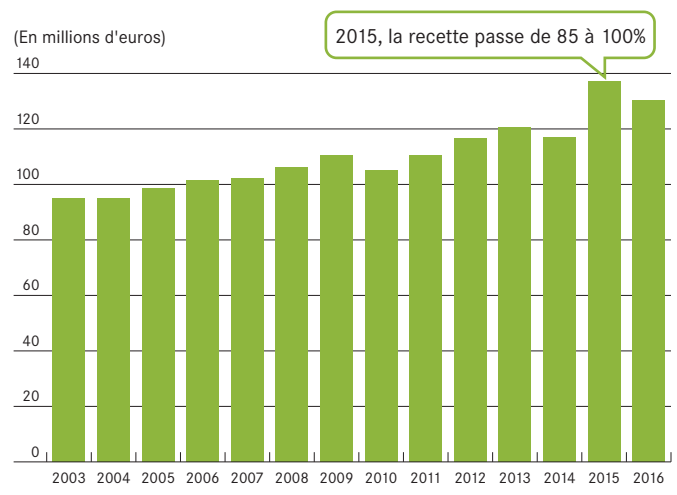
Une diminution marquée et inattendue de la recette

Pour 2016, la recette prévisionnelle du CASDAR avait été estimée à 138M d'euros, soit environ le même niveau qu'en 2015, puisque le chiffre d'affaires de l'agriculture 2015 étant identique à celui de 2014. La recette enregistrée en fin d'année n'a été que de 130 811 279 €, soit une baisse de 7,2 M d'euros par rapport à la recette prévisionnelle et de 6,2 M d'euros par rapport à la recette effective de 2015 (voir schéma ci contre). Le retard de recette peut avoir plusieurs causes qui se cumulent :

- des problèmes de trésorerie des exploitations des secteurs en crise entraînant des retards de paiement ;
- le passage du paiement de la taxe en « télédéclaration » pouvant induire des non déclarations de la part de certaines exploitations par manque d'information ;
- le passage, pour un certain nombre d'exploitations, à la déclaration trimestrielle de la TVA, recalant le calcul de la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations, pour partie sur l'année 2016, anticipant ainsi l'effet de la baisse du chiffre d'affaires en 2016.

L'affectation de la recette a été effectuée à hauteur de 62 271 647 € sur le programme 775 et à hauteur de 68 539 812 € sur le programme 776.

ÉVOLUTION DE LA RECETTE DU CASDAR

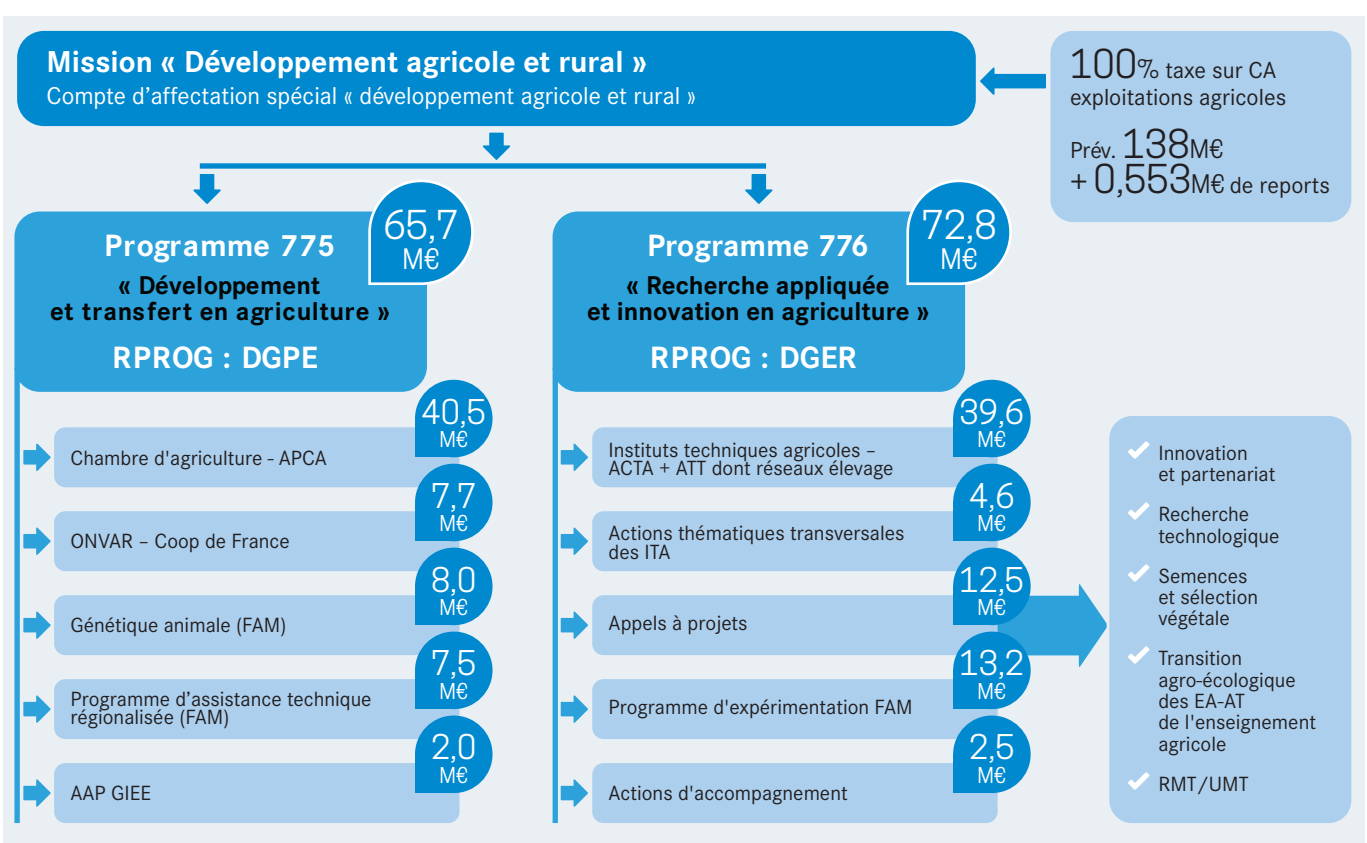


À cette recette s'ajoute les reports de crédits de 2015 sur 2016 (arrêté du 30 mars 2016 portant report de crédits), soit :

- 280 635 € en autorisations d'engagement et 10 677 084 € en crédits de paiement pour le programme 775,
- 1 331 307 € en autorisations d'engagement et 38 209 345 € en crédits de paiement pour le sur le programme 776.

La programmation budgétaire prévisionnelle générale 2016 des programmes 775 et 776 est décrite dans le schéma ci-dessous.

BUDGET CASDAR : PRÉVISIONNEL 2016



La recette étant inférieure à la prévision sur la base de laquelle la programmation 2016 a été effectuée, il en résulte un report d'engagement des dépenses programmées en 2016 faute de recette disponible, dans les 2 programmes :

- sur le programme 775 : 4 398 730 € (partie du programme de génétique animale)
- sur le programme 776 : 2 984 375 € (projets lauréats d'appels à projets 2016)

Ces programmes et projets non engagés en 2016 feront l'objet d'un financement prioritaire dans la programmation 2017 du CASDAR.

Le détail de la programmation en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) est précisé dans le tableau ci-dessous (source chorus).

Programmes	Crédits ouverts en LFI 2016 + reports 2015 sur 2016		Crédits réels Base recette 2016 + reports de 2015 sur 2016		Exécution budgétaire	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
775	70 553 250	70 553 250	62 552 282	72 948 731	57 231 234	62 389 500
776	78 278 057	78 278 057	69 871 119	106 749 157	68 814 605	66 817 558
Total	148 831 307	148 831 307	132 423 401	179 697 888	126 045 839	129 207 058

L'évolution de la gouvernance du CASDAR

En 2015, des groupes de travail ont réfléchi à l'amélioration de la gouvernance du CASDAR. Les décisions retenues ont été publiées sous forme de note de service le 17 mai 2016 (DGER/SDRICI/2016-642). Les décisions qui en résultent seront applicables à partir de 2017. Elles concernent la gouvernance, le pilotage et la cohérence d'ensemble des soutiens et de la visibilité pluri-annuelle des financements et l'harmonisation des règles et procédures financières relatives au CASDAR.

Des évaluations à mi-parcours pour préparer la période 2017-2020

2016 constitue la 3^{ème} année de mise en œuvre des orientations définies dans le cadre du programme national de développement agricole et rural 2014-2020 (PNDAR) et des contrats d'objectifs passés entre le ministère en charge de l'agriculture et l'ACTA pour le réseau des instituts techniques agricoles et l'APCA pour le réseau des chambres d'agriculture. Pour la première fois, une évaluation à mi-parcours de l'ensemble du dispositif a été réalisée par un cabinet d'études externe. Les résultats sont disponibles sur le site <http://agriculture.gouv.fr/developpement-agricole-et-rural-casdar>. Une commission spécialisée constituée de membres du Conseil d'orientation Scientifique et Technique (COST) de l'ACTA et du Conseil Scientifique de l'APCA a également procédé à une évaluation à mi-parcours des programmes des Réseaux Mixtes Technologiques agréés pour la période 2014-2018.

Le financement de nouveaux dispositifs

2016 a été l'année du lancement d'un nouvel appel à projets pour favoriser l'animation des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE). Financé sur le programme 775 à hauteur de 2 millions d'euros et régionalisé, cet appel à projet a permis d'accompagner 151 GIEE (voir page 28).

D'autre part, le PNDAR 2014-2020 prévoit la mise en place d'actions thématiques transversales (ATT) dont l'objet est de mieux coordonner les travaux conduits sur certaines thématiques prioritaires d'intérêt commun au réseau ou en inter-réseau. Une nouvelle ATT « réseaux d'élevage et acquisition de référence en élevage » a été mise en œuvre en 2016 en vue de regrouper les activités d'acquisition de références en élevage et leur financement actuellement dispersés entre les programmes annuels de l'Idèle, de l'IFIP, de l'ITAVI et le programme « expérimentation- réseaux et outil » de FranceAgriMer (FAM). Cette ATT a pour objectif d'atteindre une meilleure coordination et rationalisation des actions et de leur financement. L'Idèle étant le réalisateur le plus important assure le rôle de chef de file de cette ATT (voir page 33).

III – LES PROGRAMMES ANNUELS

Le Code rural, dans son chapitre consacré à la programmation et au financement du développement agricole et rural, prévoit l'élaboration de programmes pluri-annuels, en lien avec le Programme national de Développement agricole et rural, pour :

- ✓ les Chambres régionales d'agriculture et leur tête de réseau, l'APCA ;
- ✓ les instituts techniques agricoles et leur tête de réseau, l'ACTA ;
- ✓ les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) ;
- ✓ les organismes chargés de favoriser le progrès génétique animal.

Ces programmes pluri-annuels se déclinent en programmes annuels, financés par le CASDAR. En 2016, le programme 775 a ainsi financé les programmes annuels des Chambres d'agriculture, des ONVAR et de la génétique animale tandis que le programme 776 finançait les programmes annuels des instituts techniques agricoles.



III-1 PROGRAMMES ANNUELS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ET DE L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE (APCA)

Les chambres d'agriculture doivent, sur des thématiques précisées par la circulaire du 20 juin 2013 et reprises dans le contrat d'objectif signé entre l'Etat et l'APCA le 10 décembre 2013 pour sept ans, assurer le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, notamment orientées vers l'agro-écologie.

Ce contrat d'objectifs constitue le cadre de référence des Chambres d'agriculture pour l'élaboration et la conduite des programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) pilotés par les chambres d'agriculture régionales et départementales et l'APCA.

PROGRAMME ANNUEL DE L'APCA : DES SYSTÈMES DE PRODUCTION MULTI-PERFORMANTS

À titre d'exemple, dans le cadre de son programme général de développement agricole et rural financé par le CASDAR, l'APCA a choisi de se consacrer à un projet visant la mise en place de systèmes de production multi performants dans les exploitations, en appuyant l'évolution des actions de conseil des Chambres d'agriculture. Afin de répondre aux nouveaux besoins des agriculteurs, une nouveauté 2016 dans le cadre de ce projet a été de démarrer un chantier de renouvellement des formes de conseil existantes. En effet, le réseau des Chambres d'agriculture s'adapte au contexte actuel auquel doit faire face la profession agricole, avec une forte dynamique de changement.

Une finalité d'impulsion forte du réseau pour s'approprier les enjeux de multi-performances :

L'action élémentaire "Systèmes de production multi-performants" vise à appuyer les chambres d'agriculture en matière de prospective et de conseil sur ces systèmes.

Des objectifs opérationnels centrés sur 4 enjeux environnementaux majeurs :

- 🕒 L'autonomie des exploitations vis-à-vis des intrants
- 🌿 Les fonctions écologiques des écosystèmes
- 🌡️ Le changement climatique et la qualité de l'air
- 🐄 La compétitivité des élevages

Un objectif transversal de développement de l'approche systémique du conseil

A travers son objectif opérationnel portant sur l'intégration de l'approche systémique dans le conseil aux agriculteurs, l'APCA impulse dans le réseau une réflexion en matière d'évolution du conseil pour un accompagnement des agriculteurs au plus proche de leurs besoins.



Épandeur d'effluents.
©Chambre d'agriculture de la Vendée/Héraud V



SYSTÈMES DE PRODUCTION MULTI-PERFORMANTS

Chef de projet : Mikaël NAITLHO
Subvention CASDAR : 408 739 €
ETP engagés : 4.90

+ ZOOM

L'AGRICULTURE ET LA QUALITÉ DE L'AIR : DE LA CONNAISSANCE À L'ACTION

Pour permettre la prise en compte de l'enjeu de la qualité de l'air dans les pratiques agricoles, l'APCA poursuit ses actions d'acquisition et de diffusion des connaissances. S'appuyant sur les référents air des Chambres d'agriculture, elle mutualise les solutions mobilisées dans les territoires.

Quelques exemples :

- Publication de 12 pages dans la Revue pollution atmosphérique Climat, Santé, Société N°229 - 230 - Avril - Septembre 2016
<http://lodel.irevues.inist.fr/pollution-atmospherique/index.php?id=5599>
- Témoignage vidéo d'un éleveur sur ses investissements dans ses bâtiments pour améliorer la qualité de l'air
<http://www.chambres-agriculture.fr/agriculteur-et-politiques/politiques-environnementales/qualite-de-lair/>
- Une matinale APCA/AFJA le 22 février 2016 rassemblant une quarantaine de participants pour débattre sur les interactions agricultures et qualité de l'air
- Journée nationale Agriculture et qualité de l'air 17 novembre 2016 : 90 participants
- Projets pilotés ou impliquant des Chambres d'agriculture financés dans le cadre du CASDAR ou de PRIMEQUAL :
 - Repp'air (Réduction des Produits Phytosanitaires dans l'Air) en partenariat avec des AASQA, l'INERIS, l'INRA et des Lycées agricoles.
 - APOLLO (Analyse économique des impacts de la pollution atmosphérique de l'ozone sur la productivité agricole et sylvicole) en partenariat avec l'INERIS.
 - PolQA (POLitiques d'amélioration de la Qualité de l'air grâce aux pratiques Agricoles) en partenariat avec l'INERIS, l'INRA, le CITEPA, ARVALIS.



PROGRAMME ANNUEL RÉGIONAL DES CHAMBRES D'AGRICULTURE : L'EXEMPLE DE LA NORMANDIE

Au niveau régional, le Programme Régional de Développement Agricole et Rural (PRDAR) de Normandie s'est donné pour objectif d'accompagner le développement agricole de l'ensemble de la Normandie (depuis 2009), en s'appuyant sur la stratégie et le pilotage des entreprises au service de la triple performance (économique, sociale et environnementale). Il a été décliné en 10 actions et un projet pilote régional agro-écologique.

STRATÉGIE ET PILOTAGE D'ENTREPRISE

2 finalités :

- ① **Accompagner les décideurs de l'exploitation dans leur projet entrepreneurial** : répondre aux enjeux de compétitivité, gestion des facteurs externes, double performance, posture de chef d'entreprise ; adaptation de l'accompagnement au stade professionnel de l'agriculteur (installation, essor, croisière, fin de carrière) et au besoin exprimé (résolution de problèmes, amélioration continue, innovation).
- ② **Accompagner les filières vers une logique de développement collaboratif** : retrouver et/ou favoriser le lien entre les acteurs, repenser les rapports de force et se doter d'un sens commun pour trouver des solutions innovantes aux problématiques auxquelles elles sont aujourd'hui confrontées. Cette finalité s'applique à toutes les filières et notamment à la filière laitière. La fin des quotas laitiers et la contractualisation induisent un changement de posture des éleveurs désormais soucieux de leur(s) débouché(s).

3 objectifs :

- ① Initier et organiser une synergie entre 3 catégories d'acteurs : le terrain, le conseil et le back office pour conseiller au plus juste les chefs d'exploitation.
- ② Organiser la diffusion des connaissances entre les différents acteurs qui alimentent le conseil.
- ③ Accompagner l'acquisition de compétences professionnelles du conseil.

Traite de vaches prim'holstein dans une salle de traite rotative.
©Xavier Remongin/Min.Agr.Fr



STRATÉGIE ET PILOTAGE D'ENTREPRISE

Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

Chef de projet : Juliane ADAM

Subvention CASDAR 2016 : 334 000 €

ETP engagés : 7,7

➕ ZOOM « BARCAMP »

Cette opération s'inscrit dans une action visant à expérimenter, initier, organiser et évaluer des zones d'échanges entre pairs. Après une expérience conduite en 2014 dans la Manche, le premier Barcamp agricole normand s'est tenu le 25/11/2016 à Lisieux (14).

Le concept ? Une journée où chaque agriculteur est expert et où l'échange est roi. Une occasion unique de repartir avec de nouvelles idées, de nouveaux projets et d'étoffer son réseau, en toute convivialité. Dix ateliers étaient proposés : innover, mutualiser, sécuriser, s'épanouir, transmettre, conquérir, diversifier, s'adapter, produire et entreprendre. S'adressant à tous les agriculteurs, cette journée était organisée en partenariat avec Capseine, le CER, le Crédit agricole, le Crédit Mutuel, l'Intercom Lisieux-Pays d'Auge-Normandie, Lely, Littoral Normand, les MFR, les SAFERS de Normandie. Elle a réuni plus de 80 agriculteurs et partenaires, tous très satisfaits de ce nouveau mode de travail et des échanges.

Vidéo : avis des bénéficiaires : <https://vimeo.com/194007986>

Vidéo : avis des partenaires : <https://vimeo.com/200831151>



©Chambre régionale d'agriculture de la vendée/Héraud V

III-2 LES PROGRAMMES ANNUELS DES INSTITUTS TECHNIQUES AGRICOLES (ITA) ET DE L'ACTA

Le contrat d'objectifs, élaboré dans le cadre des orientations du PNDAR 2014-2020, a été signé entre l'ACTA et le Ministre en charge de l'agriculture, le 20 décembre 2013. Il met l'accent sur les méthodologies, les compétences et les outils mobilisés par les instituts techniques agricoles pour mettre en œuvre les orientations fixées par le ministère en charge de l'agriculture.

Dans ce cadre, chaque institut technique agricole présente son programme de développement agricole et rural pour proposer, grâce à leur expérience et leur positionnement au cœur des filières, de nouveaux leviers et des évolutions de systèmes pour répondre aux attentes de multi-performance de l'agriculture.

Le cœur de ce contrat d'objectifs consiste en sept « Actions de Référence » qui constituent les métiers de la recherche appliquée. Les ITA réfèrent les actions de leurs programmes pluriannuels par rapport à ces actions de références et par rapport aux thématiques prioritaires du PNDAR.

L'ACTA, au travers de son programme pluri-annuel, anime le réseau des ITA sur des thèmes d'intérêts communs à plusieurs ITA, voire à plusieurs réseaux et sur des fonctionnalités qui facilitent la mise en œuvre des objectifs du réseau.

Les instituts techniques agricoles du réseau ACTA

+ ZOOM

LIVRE BLANC SUR L'ACCÈS AUX DONNÉES POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN AGRICULTURE

Organisme : ACTA

Depuis 2014, l'ACTA s'est doté d'un « Réseau Numérique et Agriculture » afin d'étudier tous les enjeux et impacts du numérique dans le secteur agricole. Ce réseau rassemble l'ensemble des instituts techniques agricoles ainsi que des participants extérieurs (80 personnes fin 2016).

Il s'est préoccupé très rapidement de l'accès et de la valorisation des données avec deux réalisations fondatrices :

- API-AGRO (CASDAR RT), plateforme ouverte de données et de services agricoles,
- Le livre blanc « L'accès aux données pour la Recherche et l'Innovation en Agriculture. Position des Instituts Techniques Agricoles », fruit d'un an de réflexions.

Dans ce livre blanc, les instituts techniques agricoles proposent une analyse de la problématique liée à l'explosion et à la captation des Big Data agricoles et les conséquences pour les agriculteurs et les organismes de recherche et développement.

À partir de ce diagnostic, 10 recommandations sont formulées pour faciliter l'accès et la valorisation des données. Elles sont regroupées selon 3 axes : innover, fluidifier et rassurer.

Cela concerne des données déjà disponibles au sein des organismes de R&D collective, mais surtout les nouveaux gisements que constituent les exploitations agricoles connectées et l'ensemble des acteurs économiques du secteur.

Télécharger ce livre blanc et la plaquette synthétique de présentation des dix recommandations :

<http://www.acta.asso.fr/numerique/>



←
Livre blanc sur l'accès
aux données.
©ACTA

ZOOM AGRICULTURE URBAINE : ENJEUX ET OPPORTUNITÉS

Organisme : ASTREDHOR – Institut technique de l'horticulture

Débuté en 2015, le travail d'analyse des potentialités économiques offertes pour la filière horticole par l'agriculture urbaine s'est poursuivi en 2016 avec l'implication de l'institut dans différents projets et activités.

Symbole de l'investissement d'ASTREDHOR sur la thématique « *Horticulteurs, pépiniéristes, paysagistes : des spécialistes au cœur de l'agriculture urbaine* », les journées ASTREDHOR ont été organisées en janvier 2016. Elles ont permis de réunir plus de 250 personnes. Pour découvrir les vidéos de l'événement, rendez-vous sur www.journeesastredhor.fr.

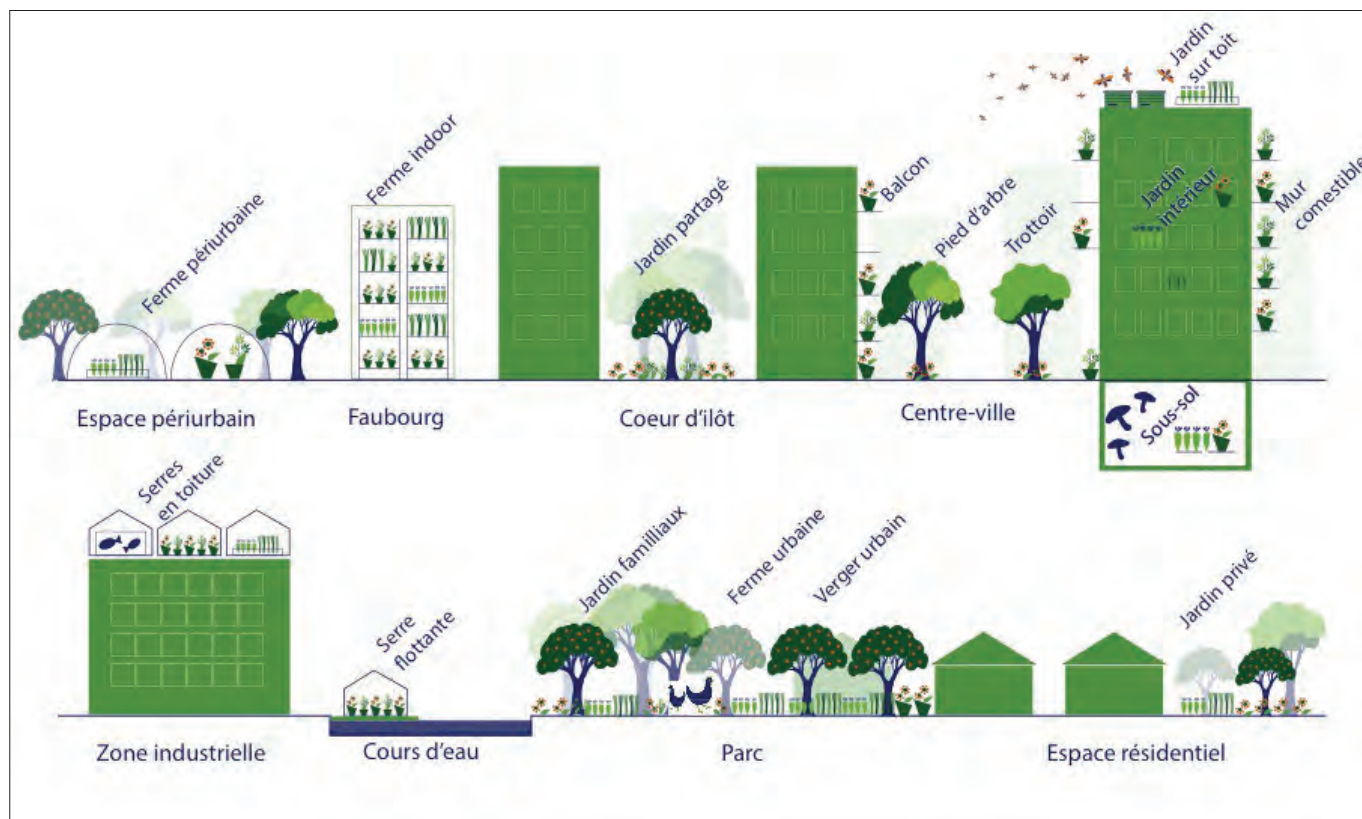
Dans le cadre du programme national Prod'Urban, des recherches sur les systèmes de production ont été développées afin de permettre la production de plantes adaptées à des utilisations urbaines professionnelles ou à des fins de jardinage, par les particuliers, en conditions contraintes : murs, tuyau végétal, etc. Une enquête sur les potentialités d'utilisation de tels produits a été réalisée lors du Salon International de l'Agriculture (synthèse et infographie disponibles sur www.astredhor.fr, rubrique 'Contribution de l'Institut').

Pour se positionner au plus près de la démarche, c'est-à-dire bien comprendre les enjeux territoriaux et économiques, ASTREDHOR a agi, par exemple, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage de l'appel à projets "Les Pariculteurs" de la ville de Paris.

Le rapprochement de l'institut avec les acteurs de l'agriculture urbaine et de la recherche a permis de construire des liens solides, concrétisés par plusieurs projets. On peut citer le projet Techn'AU (CASDAR RT) débuté en 2017 en partenariat avec AgroParisTech, un bureau d'étude en agriculture urbaine et une entreprise d'agriculture urbaine.

L'agriculture urbaine continuera d'être étudiée en 2017 avec comme objectif d'identifier d'autres angles de travail tels que les serres sur les toitures ou le métabolisme urbain.

Typologie des différentes formes d'agriculture urbaine
© ASTREDHOR – Institut technique de l'horticulture



III-3 LES PROGRAMMES ANNUELS DES ORGANISMES NATIONAUX À VOCATION AGRICOLE ET RURALE (ONVAR)

Les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) sélectionnés à l'issue de l'appel à propositions lancé via la note de service n° AGRT1412536N du 05 juin 2014, doivent conduire des programmes pluriannuels de développement agricole et rural contribuant aux objectifs prioritaires de la note d'orientation du PNDAR 2014-2020.

Les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) sont des structures, pour la plupart de statut associatif, dont les activités concourent à la politique du MAAF en faveur du développement agricole et rural. Ce sont des têtes de réseaux qui ont en commun de travailler avec des groupes d'agriculteurs sur des démarches de développement ascendantes.

Suite à un appel à propositions lancé en 2014 par la DGPE, 18 organismes ont été sélectionnés et reçoivent depuis lors une subvention du CASDAR pour leurs programmes annuels.

La DGPE apporte également une aide au groupe des ONVAR afin de faciliter les partenariats et les décloisonnements. Cette animation inter-ONVAR a permis la rédaction en 2016 d'un recueil des initiatives portées par les ONVAR en matière d'agro-écologie :

<http://agriculture.gouv.fr/telecharger/84328?token=e57a4f8c7f83c5c6991a0d3d00ab37ab>

Pour présenter un aperçu de leurs activités 2016 financées par le CASDAR, les 18 ONVAR ont choisi de mettre en avant 3 thèmes qui leur tiennent à cœur. Chaque zoom est illustré par 1 activité 2016 de l'un d'entre eux et de ses partenaires.



↑
Couverture du livret « S'installer, et après ?
Réflexions paysannes pour durer »
©Robert Delage

ZOOM

MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE EN ZONE RURALE

S'installer et après : une étude sur les moyens de pérenniser les installations dans le programme de développement agricole de l'Inter Afocg et de ses partenaires

En 2015/2016, l'InterAFOCG a piloté une étude sur la pérennisation des installations agricoles, avec 8 autres ONVAR faisant partie du pôle InPACT (Accueil Paysan, AFIP, FADEAR, réseau CIVAM, MIRAMAP, MRJC, Solidarité Paysans, Terre de liens) et l'appui d'un sociologue. A partir de l'analyse de paysans installés depuis 3 à 10 ans, cinq facteurs de pérennisation sont apparus :

- la maîtrise globale du projet ;
- l'entourage personnel, professionnel et territorial ;
- le travail ;
- la combinaison d'activités ;
- les stratégies d'investissement et de taille d'activité.

Ils sont détaillés, avec des témoignages de paysans, des conseils de pairs et des zooms, dans le livret « S'installer, et après ? Réflexions paysannes pour durer », tiré à 4900 exemplaires et disponible sur :

www.interafocg.org/installation-et-transmission_21.php.

Ce travail, à destination des porteurs de projet, des agriculteurs installés et des accompagnateurs, permet d'interroger les décisions prises sur les fermes après l'installation et d'étudier comment se fait la recherche de la triple performance pour in fine pérenner des points de vigilance pour le suivi post-installation. Cette étude présente deux particularités : s'intéresser à des paysans qui sont à différents stades (en installation, en développement, en difficulté, en arrêt) et être réalisée par 9 têtes de réseaux agricoles, qui ont apporté des regards et des sensibilités complémentaires, avec un ancrage fort sur le terrain.

+ ZOOM INNOVATION ASCENDANTE

Repérer et valoriser les innovations de terrain nourries par les usages paysans au quotidien : l'exemple de la biodynamie dans le programme de développement agricole de l'Atelier Paysan

L'expérimentation continue est un véritable état d'esprit. Chaque ferme est un bureau d'étude, une mine de savoirs et savoir-faire, accumulés par des années de pratiques en perpétuels ajustements aux conditions pédo-climatiques. Dans le cadre de ses activités d'ONVAR, L'atelier Paysan, véritable plateforme francophone des technologies appropriées à une Agroécologie Paysanne, recense et diffuse des trésors d'ingéniosité repérés sur le terrain. Ce travail est amplifié dans le cadre du Réseau Rural National et du MCDR USAGES, et donne lieu à de nombreuses publications : tutoriels, documents méthodologiques, documents thématiques. L'année 2016 aura notamment vu, entre autres, la parution de deux livrables représentatifs d'un monde paysan en créativité permanente. Un premier recueil thématique sur la Biodynamie, issu de Tournées de Recensement des Innovations Paysannes (TRIP) dont la méthodologie singulière a elle aussi fait l'objet d'une publication.

La pratique de l'agriculture biodynamique nécessite un équipement particulier, notamment pour utiliser au mieux les préparations biodynamiques (récupération et stockage des eaux de pluie, dynamisation, pulvérisation) ou pour ériger des bâtiments agricoles respectant les paysages, permettant une autonomie énergétique maximale, une vinification des plus naturelle ou encore l'élevage d'animaux à cornes.

L'agriculture biodynamique étant aujourd'hui pratiquée par un nombre restreint d'agriculteurs, ce type d'outils et de bâtiments ne font que peu l'objet d'offres commerciales. De plus, le concept d'autonomie et d'indépendance du paysan étant une valeur forte de la Biodynamie, il semble naturel de faire intervenir une part importante d'autoconstruction et d'échanges de savoir-faire dans la réalisation d'un matériel adapté à chaque ferme.

Le document "Autoconstruction et agriculture biodynamique", élaboré suite à une tournée de recensement durant l'année 2016, est le fruit d'une première étape de cette collaboration avec les acteurs de l'Agriculture Biodynamique.

Le **MCDR Innovation par les Usages** est piloté par L'Atelier Paysan, en partenariat avec L'InterAFOcG, la FADEAR, la FNCUMA et la FRCUMA Aura, le CIRAD et AgroParisTech. De nombreux relais participent aux dynamiques collectives. Pour le travail en Biodynamie, ce sont les associations Demeter et MABD, ainsi que des membres de l'association Vignes Vivantes qui se sont tout spécialement impliqués.



→ Usages paysans d'autoconstruction de matériel agricole : innovations de terrain ©L'Atelier Paysan

+ ZOOM ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES DE GROUPES

Le guide « L'art de faire émerger des projets agro-écologiques » dans le programme de développement agricole de TRAME

Les projets collectifs agro-écologiques associent une diversité d'acteurs ayant la volonté de prendre en main leur devenir. Les envies d'agir des uns, les énergies des autres ne peuvent s'accorder que si les personnes ont pris le temps de clarifier ce qu'elles veulent faire ensemble.

L'émergence de projet est donc une étape importante d'expression des intérêts individuels, de convergence pour faire naître le sens commun. C'est une condition *sine qua non* pour passer de l'idée au projet collectif.

Pour professionnaliser cette phase d'émergence de projets collectifs, Trame a conçu le guide « Faire émerger vos projets ». S'appuyant sur 23 expériences menées sur 23 territoires, il présente une démarche professionnelle d'émergence de projets agro-écologiques.

Ce guide s'adresse à ceux qui veulent faire bouger leur territoire : l'élu à la recherche de projets fédérateurs, l'agent de développement missionné sur la transition énergétique, le militant associatif épris de développement durable, l'agriculteur pour qui le territoire est un prolongement de son exploitation. Document disponible à TRAME 6, rue de La Rochefoucauld 75009 PARIS ou p.desnos@trame.org



↑ Acteurs de l'émergence de projets agro-écologiques. ©TRAME

Pour aller plus loin :

Le recueil Biodynamie et auto-construction à télécharger :

http://www.latelierpaysan.org/IMG/pdf/doc_biodynamie_version_finale_internet_leger.pdf

Une méthodologie de recensement des innovations paysannes à télécharger :

http://www.latelierpaysan.org/IMG/pdf/methodologie_trip_version_finale_leger_2.pdf

III-4 PROGRAMME ANNUEL POUR LE PROGRÈS GÉNÉTIQUE ANIMAL

Le programme pluriannuel 2014-2020 en faveur du progrès génétique animal se décline en 5 actions élémentaires :

- préparation des ruminants de demain ;
- amélioration génétique des porcins ;
- gestion optimisée du patrimoine zoogénétique d'espèces avicoles et aquacoles ;
- gestion des bases de données nationales et évaluation génétique des ruminants et porcins ;
- gestion de la cryobanque nationale.

Le soutien au dispositif français de génétique animale (DFGA) a notamment pour objectifs d'améliorer la compétitivité économique des filières, de contribuer à l'aménagement du territoire, d'assurer la traçabilité du matériel génétique et de gérer durablement le patrimoine zoogénétique national dont l'État a la responsabilité.

La loi de finances prévoit, depuis 2011, de confier au CASDAR le financement des actions visant à favoriser le progrès génétique animal qui jusque-là étaient financées sur le programme 154 du ministère en charge de l'agriculture.

Les 3 actions du programme de génétique animale pouvant obtenir un financement du CASDAR sont cohérentes avec le cadre stratégique du DFGA, dont les 5 actions élémentaires décrites plus haut font partie. Il s'agit de :

Action 1 – Gestion du patrimoine zoogénétique et aménagement du territoire : définition des schémas de sélection et gestion des races par les organismes de sélection, gestion et préservation du patrimoine zoogénétique dans le respect des engagements internationaux de la France par la cryobanque nationale ;

Action 2 – Maintien de la fiabilité des informations génétiques et impartialité des évaluations génétiques : fiabilisation des informations génétiques en mettant en œuvre une base de données génétiques de tous les animaux issus des schémas de sélection et en appuyant le service public d'enregistrement et de contrôle des performances des ruminants, évaluation génétique des reproducteurs ;

Action 3 – Programme national d'amélioration génétique pour la résistance à la tremblante classique du mouton (PNAGRTc) : programme mis en œuvre par les organismes de sélection et bénéficiant d'un cofinancement européen.

La coordination et la mise en œuvre des financements du CASDAR en matière de génétique animale sont confiées à FranceAgriMer, dans le cadre d'un programme pluriannuel. Les organismes bénéficiaires de subventions soumettent leurs demandes annuellement selon un mode homogène.

Outre la recherche (INRA) et les instituts techniques, l'ensemble des organismes de sélection (OS) des 119 races reconnues en France (47 bovines, 58 ovines, 14 caprines et 12 porcines) bénéficient de subventions, y compris les OS gérant les 54 races menacées d'être perdues pour l'agriculture (22 bovines, 24 ovines, 8 caprines et 7 por-



Chefs de file :

- Interprofession de la génétique des ruminants France Génétique Elevage (FGE)
- Institut du porc (IFIP)
- Syndicat des sélectionneurs avicoles et aquacoles français (SYSAAF)
- Institut national pour la recherche agronomique (INRA)
- Institut de l'élevage IDELE

Organismes bénéficiaires : 124

Subvention CASDAR : 7 998 730 €

cines). Les organismes agréés pour le contrôle des performances des ruminants (l'ensemble du territoire national est couvert) bénéficient également de subventions.

De ce fait, les OS et les organismes agréés pour le contrôle des performances permettent la saisie et la remontée des données utilisées par l'INRA pour l'indexation (classement) des reproducteurs. En 2016 la sélection génomique (prédiction précoce de la valeur d'un animal à partir de l'analyse de son ADN) a concerné 11 races et notamment les 3 grandes races laitières (Prim'Holstein, Montbéliarde et Normande) et les 3 principales races allaitantes (Charolaise, Limousine et Blonde d'Aquitaine). À ce jour, 80 % des taureaux reproducteurs sont indexés en sélection génomique.

Dans toutes les filières, un intérêt croissant est porté sur la sélection de la robustesse des animaux c'est-à-dire l'amélioration ou le maintien des aptitudes fonctionnelles (santé, bien-être, reproduction...) ainsi que de la capacité d'adaptation des animaux à une large gamme de milieux d'élevage. Cette tendance enrichit l'offre de reproducteurs disponibles et adaptés à de plus larges conditions de milieu.



Taureau Limousin en monte naturelle : <http://www.agroparistech.fr/svs/genere/especes/bovins/images-b/limou5.gif>

IV – LES APPELS A PROJETS

En 2016, sept appels à projets ont été financés par le CASDAR pour un montant de 34,7M€ :

- ✓ Cinq sur le programme budgétaire 776 : « Recherche appliquée et innovation en agriculture » :
 - « Innovation et partenariat »,
 - « Recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières de la production à la transformation »,
 - « Transition agro-écologique des exploitations agricoles et ateliers technologiques de l'enseignement agricole »,
 - « Semences et sélection végétale »,
 - « Expérimentation et Outils et méthodes ».

- ✓ Deux sur le programme budgétaire 775 « Développement et transfert en agriculture » :
 - « assistance technique régionalisée »,
 - « animation des GIEE ».



IV-1 APPEL À PROJETS "INNOVATION ET PARTENARIATS" (IP)

L'appel à projets Innovation et Partenariats est le plus ancien appel à projets financé par le CASDAR. 2016 représente en effet la dixième année de son lancement (*Note de service DGER/SDRICI/2015-673 du 30/07/2015*).

LES OBJECTIFS

Il s'agit de **favoriser l'innovation concourant à la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France et de développer à cet effet des partenariats** entre les instituts techniques agricoles, les chambres d'agriculture, les organismes de développement agricole et rural, la recherche publique et les établissements d'enseignement supérieur et technique agricoles. Les travaux conduits dans le cadre de cet appel à projets doivent apporter des résultats ou des outils rapidement transférables vers le développement et la production agricole.

MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS IT

Les projets déposés doivent s'inscrire soit :

🕒 dans l'un des deux thèmes suivants :

Thème 1 : conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique.

Thème 2 : performance économique et valorisation des productions dans les territoires ruraux.

🕒 dans des thématiques innovantes en cohérence avec les objectifs et répondant aux axes de travail des réseaux mixtes technologiques (RMT) qui les présentent.

L'organisme chef de file du projet peut être indifféremment l'un des organismes visé à l'article L 820-2 du code rural et de la pêche maritime.

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Cet appel à projet se déroule en deux phases : dépôt d'une manifestation d'intérêt puis d'un dossier finalisé. À chaque phase, le projet est examiné par un jury d'experts désignés, *intuitu personae*, par le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, pour leur indépendance et leurs compétences dans le domaine du développement agricole et rural. Ce jury de 15 membres peut comprendre des professionnels agricoles, notamment des cadres du développement agricole et rural, des personnes issues des secteurs de la recherche, de l'enseignement et de l'administration.



PROJETS IP 2016

Manifestations d'intérêt déposées : 76

Dossiers finalisés déposés : 49

Projets lauréats : 16

Durée : 42 mois maximum

Subvention CASDAR maximale par projet :

- 80 % maximum du coût éligible du projet
- 500 000 € maximum par projet

Enveloppe de **6,5 millions d'€**

PRINCIPAUX CRITÈRES D'ÉVALUATION PAR LE JURY D'EXPERTS

Manifestations d'intérêt et dossiers finalisés sont examinés sur la base des principaux critères d'évaluation suivants :

- 🕒 objet du projet et réponse aux thèmes et enjeux de l'appel à projets ;
- 🕒 pertinence, cohérence, faisabilité et réalisme des actions ;
- 🕒 partenariats ;
- 🕒 pilotage du projet ;
- 🕒 résultats attendus, valorisation et suites du projet ;
- 🕒 pertinence du financement CASDAR au titre de l'appel à projets.

En 2016, 76 manifestations d'intérêt ont été déposées et ont donné lieu à 49 dossiers finalisés. 16 projets ont été proposés pour être lauréats, dont deux co-financés par le plan ECOPHYTO II, pour un montant de 6,5 millions d'euros (soit un taux de sélection de 21%) (*arrêté ministériel du 25 juillet 2016 portant désignation des lauréats de l'appel à projets de développement agricole et rural d'innovation et de partenariat pour l'année 2016*).

ZOOM LE PROJET HERDECT PORTÉ PAR LA CA 44

Utilisation des imageries aériennes pour estimer les biomasses d'herbe afin d'améliorer la conduite du pâturage dans les élevages



HERDECT : PROJET IP 2016-2018
Chef de file : CA de Loire-Atlantique
Durée du projet : 36 mois
Coût total du projet : 869 702 €
Subvention CASDAR : 487 837 €

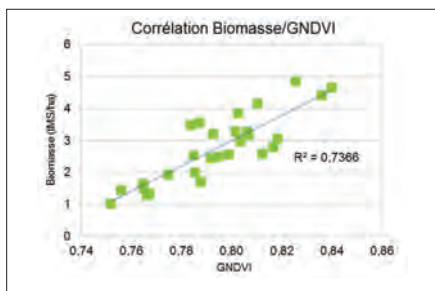
Le contexte

L'herbe pâturée est l'aliment qui coûte le moins cher dans une ration. La bonne gestion de l'herbe passe entre autre par une connaissance des quantités disponibles.

Chaque semaine, dans le cadre de réseaux "pousse de l'herbe", de nombreux acteurs (CA, Etablissements d'enseignement agricole, fermes, instituts de recherche...) mesurent au moyen d'un herbomètre les hauteurs d'herbe disponibles.



↑
Herbomètre.
©CA Picardie



↑
Figure 1 : comparaison des mesures de GNDVI et de biomasse au champ sur prairie.

Ce suivi de la croissance de l'herbe permet de donner aux éleveurs des indications dans l'exploitation de leurs prairies pour l'optimisation de la conduite du pâturage et de la fauche. Par ailleurs, depuis 2013, le réseau des Chambres d'agriculture s'intéresse aux applications agronomiques de la télédétection portée par drones : grandes cultures, viticulture, production fourragère, production légumière, réhabilitation de parcelles...

Une première série de mesure a été réalisée sur prairie. Le GNDVI ou Green Normalized Difference Vegetation Index fournit l'activité de la photosynthèse. Les résultats ont été encourageants comme le montre la figure 1.



↑
Mise en oeuvre vol de drone pour essais prairie.
©Airinov

En 2016, des partenaires d'horizon différents (de la maîtrise du conseil technique de la prairie (les chambres d'agriculture) à la maîtrise de la technique de la télédétection par les structures scientifiques (AGROCAMPUS, IRSTEA, AIRINOV) en passant par les sites expérimentaux (fermes expérimentales des Chambres, site INRA herbipôle Massif central) se sont réunis autour du projet IP HERDECT.

L'objectif

Afin de **simplifier et d'automatiser ces mesures d'herbe et ainsi contribuer au maintien voire au développement du pâturage**, le projet IP HERDECT va s'attacher à construire des méthodes d'estimation de la biomasse des prairies à partir d'outils d'acquisition de télédétection et à en estimer la faisabilité opérationnelle.

Modalités

Dans une première phase, deux systèmes d'acquisition de données de télédétection (drone et/ou satellite) seront calibrés. Dans un deuxième temps, ces deux modèles de mesure de la production de biomasse seront testés en situation opérationnelle auprès des agriculteurs de 16 fermes.

Plusieurs points différencient ces deux voies d'acquisition de données. Le satellite dispose d'une résolution spatiale moins précise, mais les modalités de sa mise en œuvre nécessitent moins de main d'œuvre.

Les résultats attendus

- Il s'agit de :
- déterminer les potentialités et les limites de la technologie du drone multi spectral et des satellites Sentinel 2A et 2B pour restituer la biomasse des pâturages,
 - déterminer les atouts et les freins de l'utilisation de ces technologies de télédétection pour le conseil aux éleveurs.

Le projet HERDECT va comparer ces deux techniques d'acquisition par télédétection et expertiser leur complémentarité.

IV-2 APPEL À PROJETS "RECHERCHE TECHNOLOGIQUE POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET LA DURABILITÉ DES FILIÈRES DE LA PRODUCTION À LA TRANSFORMATION" (RT)

Pour l'année 2016, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a lancé, pour sa troisième année consécutive, un appel à projets de recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières, de la production à la transformation (RT) (*Note de service DGER/SDRICI/2015-1133 du 18/12/2015*).

LES OBJECTIFS

Les projets retenus doivent **permettre d'entreprendre et de soutenir des actions ambitieuses en matière de recherche technologique** afin d'apporter des solutions technologiques innovantes pour **répondre aux besoins des secteurs agricoles et agroalimentaires** et **favoriser la transition vers la triple performance** économique, environnementale et sociale de ces secteurs, de l'amont à l'aval. Ils ont également vocation à **participer à la mise en œuvre des différents projets pour une agriculture compétitive et respectueuse de l'environnement**, proposés par les rapporteurs de la mission Agriculture et Innovation 2025.

Les projets déposés doivent **concourir aux objectifs de production de connaissances finalisées et au développement technologique** pour accroître la performance des systèmes de production agricole et agro-alimentaire.

MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS RT

L'organisme chef de file du projet doit être un institut technique qualifié (ITA ou ITAI) par le ministère en charge de l'agriculture. 2016 marque l'ouverture de cet appel à projets aux instituts techniques agro-industriels (ITAI) en tant que chefs de file. Toutefois, les projets relatifs à la transformation doivent concerner des actions centrées sur l'adaptation des matières premières agricoles à la transformation. Pour ce faire, il s'agit d'établir un lien entre la qualité des matières premières agricoles et les caractéristiques sanitaires, technologiques ou organoleptiques des produits finaux.

L'appel à projets de Recherche Technologique présente deux modalités :

① **La modalité « Innovation »** concerne des projets de moyen terme, permettant la maturation des innovations, en vue du déploiement de systèmes opérationnels.

② **La modalité « Découverte »** concerne des projets orientés vers l'exploration de fronts nouveaux et ambitieux avec prise de risques. Elle est réservée à des projets portés par de jeunes (âgés de moins de 40 ans) chercheurs ou ingénieurs.



PROJETS RT 2016

Projets déposés : 35

Projets lauréats : 19

- Modalité « Innovation » (≤ 42 mois) : 13
- Modalité « Découverte » (≤ 18 mois) : 6

Subvention CASDAR maximale par projet :

- 80 % maximum du coût éligible du projet soit :

- 300 000 € maximum en modalité « Innovation »
- 100 000 € maximum en modalité « Découverte »

Enveloppe de 4 millions d'€

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

L'évaluation des projets est réalisée par un jury constitué par le Conseil d'Orientation Scientifique et Technique (COST) de l'ACTA, élargi à des membres du Conseil scientifique et technique de l'ACTIA et de l'APCA.

Les principaux critères d'évaluation retenus sont les suivants :

- ① Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets
- ② Ambitions scientifique et technique
- ③ Qualité de la construction du projet et de la coordination
- ④ Impact global du projet. Chances de réussite et perspectives de résultats
- ⑤ Qualité du partenariat des projets
- ⑥ Adéquation projet - moyens
- ⑦ Résultats, valorisation du projet.

À l'issue de la phase d'évaluation des projets, le COST propose au Ministre en charge de l'agriculture, qui rend sa décision, une liste de projets sélectionnés, appuyée par un avis circonstancié relatif à l'évaluation individuelle de chaque projet déposé.

Sur 35 projets déposés et examinés par le COST de l'ACTA, 19 ont été désignés lauréats pour un montant de 4 millions d'euros par *arrêté ministériel du 25 juillet 2016, portant désignation des lauréats de l'appel à projets de développement agricole et rural de recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières de la production à la transformation pour l'année 2016*.

ZOOM LE PROJET DÉACOL PORTÉ PAR L'ITERG

Sécurisation des filières de production des huiles de fruits secs par la maîtrise de la variabilité et des prétraitements de désacidification non conventionnels



DÉACOL

Projet RT 2016-2019

Chef de file : ITERG, (Institut technique agro-industriel)

Modalité A "Innovation"

Coût total du projet : 374 268 €

Subvention CASDAR : 269 414 €

Les objectifs du projet Déacol sont **d'accompagner la filière des producteurs d'huile de fruits oléagineux dans la maîtrise de leur production**. Cet objectif global passe par la connaissance de l'hétérogénéité de l'approvisionnement en matière première. Le développement de solutions technologiques innovantes vise la réduction de l'acidité et l'élimination des contaminants liposolubles permettant d'assurer la qualité sanitaire de ces huiles. Afin de garder un périmètre cohérent par rapport à l'appel d'offre du CASDAR, ce projet est ciblé sur l'huile de noix, comme huile modèle de la filière des huiles à goût.



↑
Noix à transformer en huile.
©OLEAD

Le programme de travail proposé se décompose en **6 actions** :

- Etat des lieux des approvisionnements en huiles brutes et raffinées ;
- Développement d'un procédé de décontamination des huiles de noix ;
- Optimisation du raffinage des huiles prétraitées ;
- Mise en place du procédé et validation économique ;
- Déclinaisons du procédé intégré aux autres filières des huiles de fruit ;
- Coordination, communication et valorisation des résultats.

L'ITERG conduit ce projet avec des partenaires universitaires (CBMN, l'institut de Chimie et Biologie des Membranes et des Nano-objets, qui intégrera les résultats dans ses formations ingénieurs), une co-entreprise d'instituts techniques OLEAD et Fruitol, syndicat des principaux importateurs d'huiles de noix, qui aura en charge l'échantillonnage des huiles. Cette action sera facilitée par les nombreuses collaborations commerciales qu'ils ont établies avec les principaux fournisseurs nord-américains.

Tous les échantillons collectés seront stockés et analysés à l'ITERG dont les laboratoires sont accrédités par le COFRAC.

Les principaux résultats attendus sont :

- l'évaluation de la variabilité de l'état d'hydrolyse des huiles et celle de la prévalence des contaminants ;
- la définition de la ou les meilleures approches technologiques pour réduire l'acidité et les contaminants,
- la substitution du raffinage physique par du raffinage chimique ;
- la connaissance de l'impact des étapes du raffinage sur l'élimination des contaminants ;
- la sélection de la meilleure technologie du point de vue de la compétitivité et ;
- la transposition du procédé à l'échelle industrielle.



←
Presse avec cage ouverte.
©OLEAD

IV-3 APPEL A PROJETS "TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET ATELIERS TECHNOLOGIQUES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE" (TAE)

Lancé pour la troisième année consécutive (note de service DGER/SDRICI/2016-93 du 08 février 2016), cet appel à projets s'inscrit dans le plan « enseigner à produire autrement » du projet agro-écologique du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, et dans les orientations prioritaires du programme national de développement agricole et rural 2014-2020 précisées par la circulaire CAB/C2013-0003 du 20 juin 2013.

LES OBJECTIFS

Il a pour ambition de **renforcer l'engagement des exploitations et des ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole dans la mise en œuvre du projet agro-écologique** en amplifiant la diffusion de formes d'agriculture performantes sur les plans économique, environnemental et social **ainsi que les pratiques territoriales en faveur de l'agro-écologie**. Il doit permettre d'engager, dans chaque région, une ou plusieurs exploitations (ou ateliers technologiques) d'établissement d'enseignement agricole autour d'un projet pilote qui aura pour finalité :

- ① la production de références en matière d'efficacité économique, environnementale et sociale et de propositions en termes de transfert et de valorisation pédagogique des résultats ;
- ② la mise au point de pratiques techniques innovantes adaptées aux contextes pédoclimatique et écosystémique, ainsi qu'à l'organisation économique et sociale du territoire.

Depuis sa création en 2014, il a permis de soutenir 43 projets dans l'ensemble des régions métropolitaines et ultramarines.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les projets déposés en réponse à cet appel à projets sont principalement évalués sur la base des critères suivants :

- ① apport du projet par rapport au programme régional de l'enseignement agricole pour la transition agroécologique ;
- ② ambition et réalisme des objectifs de performance environnementale et de performance économique pour les exploitations agricoles et ateliers technologiques visés par le projet ;
- ③ cohérence du projet avec les objectifs des programmes d'action du projet agro-écologique pour la France ;
- ④ caractère innovant du projet dans le contexte local ;
- ⑤ adéquation du projet avec les enjeux du territoire où il se réalise ;
- ⑥ synergie et complémentarité des partenaires ou mise en réseau des exploitations et ateliers technologiques pour intensifier les échanges entre professionnels, directeurs d'exploitation agricole ou d'atelier technologique et entre les équipes enseignantes à l'échelle du territoire ;
- ⑦ qualité de la valorisation prévue des résultats du projet (modes de diffusion et adéquation aux publics cibles, transfert vers d'autres acteurs).



PROJETS TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE 2016

Projets déposés : 38

Projets lauréats : 13

Subvention CASDAR maximale par projet :

- 100 % maximum du coût éligible du projet
- 20 000 € maximum par projet

Enveloppe de 260 000 €

En 2016, sur 38 projets déposés et examinés par un jury constitué de chercheurs, d'enseignants-chercheurs et d'inspecteurs de l'enseignement agricole, 13 ont été désignés lauréats pour un montant de 260 000 euros par *arrêté ministériel du 25 juillet 2016, portant désignation des lauréats de l'appel à projets de transition agro-écologique des exploitations agricoles et ateliers technologiques de l'enseignement agricole pour l'année 2016*.



Cours d'agroécologie à des premières Bac Pro "Conduite et Gestion d'une Exploitation Agricole" dans une parcelle de méteil. Etude du sol et des cultures associées.
Lycée agricole de Radinghem.
©Pascal Xicluna/Min.Agrí.Fr

ZOOM

APPUI DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE AQUITAIN À LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE», PORTÉ PAR BORDEAUX SCIENCES AGRO



PROJETS SEMENCES ET SÉLECTION VÉGÉTALE 2016

Projets déposés : 27

Projets lauréats : 11

Durée maximale : 42 mois

Subvention CASDAR maximale par projet :

- 80 % maximum du coût éligible du projet
- 300 000 € maximum par projet

Enveloppe de 1 270 000 €

Les objectifs

Seul projet lauréat porté par un établissement d'enseignement supérieur et traitant de la viticulture, il a pour objectifs :

- de **proposer un changement de pratiques pour le travail du sol** dans les parcelles de vigne qui nécessitent une augmentation de la fertilité et de la vigueur de la vigne et **d'évaluer l'impact** de ce changement au niveau de la diversité des communautés des arthropodes ayant un rôle dans le fonctionnement du sol et en particulier dans la décomposition de la matière organique. L'impact économique du changement de pratique sera également analysé en calculant des différentiels de coûts liés à la mise en place du couvert végétal ;
- de **tester** dans des conditions de terrain, **l'efficacité des traitements** de type biocontrôle pour la gestion des maladies du bois de la vigne, en utilisant des organismes antagonistes et d'estimer l'impact des différentes techniques de pulvérisation sur le choix de la formulation de ces produits et sur leur viabilité suite à la pulvérisation ;
- **d'organiser des actions d'enseignement, de formation et de communication**, sur le site de démonstration du domaine du Luchey-Halde de Bordeaux Sciences Agro, à destination des étudiants ingénieurs, des élèves en lycées agricoles et aussi des viticulteurs.

Les résultats attendus

À terme, la présentation de différentes méthodologies utilisées pour la mise en place des pratiques agroécologiques développées dans ce projet, ainsi que la présentation des résultats concernant leur efficacité et l'impact environnemental et économique, sera intégrée dans un module d'enseignement « Exemples de systèmes candidats à l'approche agro-écologique » dispensé aux étudiants de Bordeaux Sciences Agro et fera l'objet de présentations aux apprenants des lycées agricoles de la région.



↑
Vigne.
©Pascal Xicluna / Min.Aagri.Fr

IV-4 APPEL À PROJETS "SEMENCES ET SÉLECTION VÉGÉTALE" (SSV)

Les semences et les plants sont un élément clé pour répondre aux enjeux économiques et environnementaux auxquels l'agriculture d'aujourd'hui et de demain doit faire face. La diversité du matériel végétal de reproduction et sa conservation sont en effet essentielles pour répondre aux défis d'une agriculture durable. Le nouveau plan « semences et plants pour une agriculture durable » a été publié en décembre 2016 (<http://agriculture.gouv.fr/plan-semences-et-plants-pour-une-agriculture-durable>). L'appel à projets « Semences et sélection végétale » s'inscrit pleinement dans ce cadre. Les projets Carabiot et Caravage répondent tout particulièrement aux objectifs de l'axe 4 de ce plan qui vise à « **Développer des processus innovants de production et d'analyse de données sur les variétés végétales** ».

MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS SSV

Les projets relevant de la catégorie "Projets de recherche appliquée" sont déclinés en deux thématiques prioritaires :

- ④ Caractérisation des ressources génétiques en vue de leur exploitation pour de nouveaux usages,
- ④ Valorisation des données relatives à la caractérisation des variétés dans une grande diversité d'environnements, et pour répondre à une diversité d'objectifs.

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION EN DEUX PHASES

a) les porteurs de projet déposent leurs dossiers. Les principaux critères d'évaluation des projets sont les suivants :

- ④ l'appui sur une analyse de la littérature scientifique disponible ;
- ④ l'articulation autour d'une question de recherche, finalisée ou appliquée ;
- ④ le partenariat entre la recherche publique et la recherche privée.

b) les porteurs des projets admissibles défendent leur projet devant les membres du CTPS (comité technique permanent pour la sélection des plantes cultivées) puis répondent à leurs questions, le tout en deux fois 15 minutes.

En 2016, sur 27 projets déposés et examinés par un jury constitué des membres du CTPS, 11 ont été désignés lauréats pour un montant de 1,27 millions euros par *arrêté ministériel du 8 juillet 2016, portant désignation des lauréats de l'appel à projets de développement agricole et rural semences et sélection végétale pour l'année 2016*.



PROJETS SEMENCES ET SÉLECTION VÉGÉTALE 2016

Projets déposés : 27

Projets lauréats : 11

Durée maximale : 42 mois

Subvention CASDAR maximale par projet :

- 80 % maximum du coût éligible du projet
- 300 000 € maximum par projet

Enveloppe de 1 270 000 €



ZOOM PROJET CARABIOT PORTÉ PAR LE GEVES



CARABIOT

Projet SSV 2012-2015

Chef de file : GEVES

Coût total du projet : 348 856 €

Subvention CASDAR : 160 000 €

Mise au point d'une stratégie commune aux différents acteurs de l'évaluation des variétés pour caractériser les tolérances variétales aux principaux stress environnementaux abiotiques dans les réseaux d'essais (betterave sucrière, blé tendre, colza, maïs, sorgho)

Le projet Carabiot est arrivé à son terme en 2016.

Les objectifs

Comme son intitulé l'indique, il portait sur la mise au point **d'une stratégie commune** aux différents acteurs de l'évaluation des **variétés pour caractériser les tolérances variétales aux principaux stress environnementaux abiotiques dans les réseaux d'essais** (betterave sucrière, blé tendre, colza, maïs, sorgho).

En vue d'acquérir des co-variables environnementales décrivant en dynamique le climat ainsi que les ressources en eau. La stratégie privilégiée par le projet consiste à utiliser des modèles de simulation, la capacité prédictive des modèles étant évaluée à partir de mesures effectuées dans des essais spécialement instrumentés. Ce projet a associé des organismes développeurs de modèles (INRA, Instituts techniques) et de potentiels utilisateurs (GEVES, Obtenteurs, Instituts techniques, Unités expérimentales de l'INRA), dans le but de disposer d'une stratégie commune de caractérisation des stress abiotiques sur les réseaux d'évaluation des variétés.

Les résultats

Ce projet aura permis en premier lieu la mise au point d'outils d'aide à la caractérisation des milieux d'évaluation des variétés, en vue d'acquérir des co-variables environnementales décrivant en dynamique le climat ainsi que les ressources en eau et en azote de ces milieux.

ZOOM PROJET CARAVAGE PORTÉ PAR L'INRA DE TOULOUSE



CARAVAGE

Projet SSV 2016-2019

Chef de file : INRA de Toulouse

Coût total du projet : 346 389 €

Subvention CASDAR : 199 600 €

Mieux CARActériser les VARIÉTÉS pour prédire leurs performances dans une large Gamme d'Environnements.

Les objectifs

Le projet Caravage, lauréat de l'appel à projets 2016, valorisera les résultats du projet Carabiot afin de mieux CARActériser les VARIÉTÉS pour prédire leurs performances dans une large Gamme d'Environnements.

De manière générale, l'information apportée aux utilisateurs finaux (agriculteurs, coopératives, conseillers) des variétés nouvellement inscrites au catalogue ou cultivées depuis peu reste trop partielle pour permettre d'établir leur mode d'emploi pour une large gamme d'environnements et de modes de production.

Stratégies envisagées

Pour faire face à ces difficultés et accroître l'attractivité du dispositif français, plusieurs pistes vont être combinées et testées :

- une valorisation plus complète des données d'essais exploitant le continuum expérimental inscription/ post-inscription ;
- une évaluation de la sensibilité des variétés au stress abiotique par des essais spéciaux ou en exploitant le réseau actuel en le caractérisant par des indicateurs environnementaux ;
- un recours renforcé à la modélisation dynamique pour la caractérisation des profils de stress abiotiques mais aussi pour l'évaluation des performances variétales dans une gamme de situations non explorées (séries climatiques, variabilité plus large de types de sols et de conduites de culture).



↑ Caractérisation des variétés de maïs dans leur environnement.

©MAAF

IV-5 APPEL À PROJETS "EXPÉRIMENTATION ET OUTILS ET MÉTHODES" (EXPÉRIMENTATION)

L'appel à projets expérimentation de FranceAgriMer est destiné à accompagner des projets sur l'expérimentation et les outils et méthodes (élaboration de diagnostics et d'outils de conseil en exploitation).

Le cadre de cet appel à projets est précisé dans la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-SANAEI 2015 - 61 du 10 novembre 2015.

En 2016, 427 projets ont été déposés pour 220 lauréats (aides CASDAR : 13,146 M€) : 83 projets nationaux et 137 projets régionaux, principalement dans les cultures spécialisées (fruits et légumes, horticulture, viticulture) qui représentent à elles seules les 2/3 des lauréats.

LES OBJECTIFS

Il s'agit de projets ayant pour objectifs la mise au point d'itinéraires techniques économes en intrant, l'évaluation et la caractérisation des variétés ou la recherche de méthodes alternatives de lutte contre les maladies et ravageurs...

Alternatives au désherbage chimique en jeune verger : exemple de couverts testés en 2016



↑
Enherbement avec le trèfle blanc.



↑
Mulch.

🔍 ZOOM

PROJET "TECHNIQUES INNOVANTES ISSUES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN VERGER DE POMMES À CIDRE" PORTÉ PAR LA CRA NORMANDIE

La stratégie de la filière cidricole est de développer les surfaces en AB (progression du marché de la pomme de transformation) et d'accompagner la réduction des produits phytosanitaires en lien avec le plan Ecophyto II.

L'objectif

Il s'agit de **proposer des alternatives performantes d'un point de vue technico-économique et environnemental.**

Le projet s'articule autour de deux actions qui sont la clef de voûte pour la réduction des intrants chimiques et la conduite de vergers en AB : l'alternative aux traitements chimiques et la réduction des herbicides. Il s'agit de tester l'efficacité de solutions techniques innovantes applicables en agriculture biologique et transposables en verger "conventionnel". Le projet associe la CRAN, l'IFPC et les organisations d'agriculteurs biologiques.

Les travaux conduits en 2016 sont les suivants :

Action 1 : Contrôle des bioagresseurs par des méthodes alternatives : travaux sur l'Anthomone, l'Hoplocampe, le Puceron cendré, la Tavelure, Monilia sur fleur.

Les 1^{ers} résultats obtenus ont permis d'identifier des alternatives efficaces (ex. quassine) et des alternatives dont l'efficacité ou le dosage devra être confirmé dans de futurs travaux (neem...).

Action 2 : Alternatives au désherbage chimique

- Essais de nouveaux couverts en alternative au désherbage chimique en jeune verger.
- Ajustement des apports de fertilisation et d'irrigation pour compenser l'effet concurrentiel d'un enherbement avec du pâturin à la plantation.

Ces travaux ont permis d'identifier des couverts (mulchs, paillages...) dont l'intérêt devra être confirmé sur la durée.



PROJETS EXPÉRIMENTATION ET OUTILS ET MÉTHODES 2016

Projets déposés : 427

Projets lauréats : 220

Subvention CASDAR par projet :

- 50 % à 80 % maximum du coût éligible du projet
- 20 000 € minimum par projet

Enveloppe de 13,146 millions d'€



Projet : Expérimentation

Chef de file : CRA Normandie

Coût total (filiale cidre) : 84 416 €

Subvention CASDAR : 53 500 €

IV-6 APPEL À PROJETS "ASSISTANCE TECHNIQUE RÉGIONALISÉE"

FranceAgriMer met en place un dispositif d'appels à projets régionaux, destiné à accompagner les GIEE et les démarches collectives d'assistance technique aux exploitations. Les actions financées relèvent obligatoirement des deux volets, économique et environnemental et nécessitent le suivi des indicateurs correspondants.

LES OBJECTIFS

Les actions éligibles sont celles répondant aux objectifs de la double performance économique et environnementale des exploitations agricoles.

548 projets (dont 34 GIEE) sur les 655 déposés ont été lauréats pour un montant total d'aides de 7,5 M€. Ces projets ont permis d'accompagner plus de 12 000 exploitants majoritairement dans les filières animales (96 % des lauréats) principalement sur la double thématique des coûts de production et de l'autonomie alimentaire.



PROJETS ASSISTANCE TECHNIQUE RÉGIONALISÉE 2016

Projets déposés : 655

Projets lauréats : 548

Subvention CASDAR par projet :

- 80 % maximum du coût éligible du projet
- 4 000 € minimum par projet

Enveloppe de 7,5 millions d'€

EXEMPLE D'UN OUTIL UTILISÉ DANS LE CADRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE RÉGIONALISÉE

ZOOM GEEP, L'OUTIL POUR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ÉLEVAGES PORCINS

Contexte et objectifs

GEEP, élaboré par l'IFIP, est un outil opérationnel pour un réel pilotage technique des impacts environnementaux.

Il est accessible à :

- tout éleveur déjà impliqué dans un suivi de ses performances techniques et souhaitant déterminer et suivre en complément ses performances environnementales ;
- tout conseiller souhaitant accompagner des éleveurs dans cette démarche (relais GEEP).

L'outil propose 9 indicateurs de performances environnementales quantitatifs (cf. illustration ci-dessous) :

INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE		
▶ Eau	Quantité annuelle d'eau consommée en direct par l'atelier porcin (abreuvement, nettoyage désinfection, lavage d'air, brumisation, ...) par kilogramme de porc vif produit	m ³ /kg porc
▶ Énergie	Quantité annuelle d'énergie consommée (électricité, gaz et fuel) en direct par l'atelier porcin par kilogramme de porc vif produit	kWh/kg porc
▶ Azote	Quantité annuelle d'azote excrété par les porcs par kilogramme de porc vif produit	g N/kg porc
▶ Azote	Quantité annuelle d'azote porcin épendable en sortie d'élevage par kilogramme de porc vif produit	g N/kg porc
▶ Phosphore	Quantité annuelle de phosphore excrété par les porcs par kilogramme de porc vif produit	g P ₂ O ₅ /kg porc
▶ Déchets	Quantité annuelle de déchets en direct par l'atelier porcin par kilogramme de porc vif produit	g déchets/kg porc
▶ Déchets	Taux de récupération des déchets produits par l'atelier porcin sur une année	%
▶ Ammoniac	Quantité annuelle d'ammoniac émise en direct par l'atelier porcin par kilogramme de porc vif produit	g NH ₃ /kg porc
▶ Gaz à effet de serre	Quantité annuelle de gaz à effet de serre émise directement et indirectement au cours du cycle de vie du porc par kilogramme de porc vif en sortie d'élevage	kg eqCO ₂ /kg porc

Ces indicateurs sont complémentaires des indicateurs économiques de la Gestion Technico-économique (GTE) et de la Gestion Technique des Troupeaux de Truies (GTTT), pour rechercher la double performance économique et environnementale. Leur format (indicateur quantitatif, exprimé dans une unité commune) permet la comparaison entre élevages.



Une interface web (<http://geep.ifip.asso.fr/>) permet un calcul annuel des indicateurs environnementaux et l'identification de bonnes pratiques environnementales pour progresser.

Résultats

Le réseau rassemble plusieurs centaines d'éleveurs inscrits ; 31 organismes relais sont formés pour accompagner un groupe d'éleveurs.

Chaque année, ces éleveurs calculent leurs performances environnementales et se comparent entre eux lors de réunions collectives.

Les résultats permettent aussi d'identifier des élevages performants, avec par exemple des émissions d'ammoniac réduites de plus de 25% par rapport à la référence 2016.

En 2016, une nouvelle fonctionnalité permet aux éleveurs d'éditer automatiquement leur bilan réel simplifié (BRS) avec les nouvelles références de rejets publiées par le RMT « élevages et environnement ».

Partenariats : Agrial, Alliance Porci d'Oc, Ariporc Centre, Arip Normandie, Arppc, AudeCoop, CAP50, Cavac, Cecab, Cooperl Arc Atlantique, Copvial, Chambre d'Agriculture de Bretagne, Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais, Chambre d'Agriculture de Franche-Comté, Lasalle Beauvais, Le Gouessant, Lur Berri, Grppo, Inpaq, Mre, Porc Armor, Porelia, Prestor, Sanders, Syproporc, Midiporc, Triskalia, Urpra, Urgpp.

IV-7 APPEL À PROJETS "ANIMATION DES GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL"

Créés par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014), les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) constituent un outil structurant pour la mise en oeuvre de la transition agro-écologique du monde agricole.

Il s'agit de s'appuyer sur la force de l'action collective pour engager une modification en profondeur des modes de production ou consolider des démarches déjà enclenchées.

L'appel à projets « Mobilisation collective pour l'agro-écologie 2016 » a contribué financièrement à l'animation de GIEE ambitieux. Ces 2 M€ ont été mis en oeuvre en région aux côtés d'autres financements État (à hauteur de 800 000 €).

PROCÉDURE D'ÉVALUATION

Critères d'évaluation, de premier niveau, des candidatures :

- ④ Ambition agro-écologique du projet et approche systémique
- ④ Projet concernant l'élevage (peuvent être portés par des collectifs mixtes cultivateurs-éleveurs) et apportant une réponse structurelle aux facteurs à l'origine de la crise affectant les filières d'élevage (b) :
- ④ Ancrage territorial du projet et lien à l'aval (c)
- ④ Très bonne appropriation du projet par le collectif d'agriculteurs
- ④ Pertinence de l'action collective, du périmètre du collectif et de sa composition.

Les DRAAF/DAAF constituent un comité de sélection qui instruit et classe les dossiers déposés conformément aux priorités régionales. Elles assurent ensuite le suivi du déroulement des actions prévues.

Une attention particulière a été portée aux GIEE porteurs d'une réflexion systémique aboutie et ambitieuse en terme de diffusion des résultats et expériences.



PROJETS ANIMATION DES GIEE 2016

Projets déposés : 187

Projets lauréats : 151

Durée des projets : 3 ans maximum

Subvention CASDAR par projet :

- 80 % maximum du coût éligible du projet
- 20 000 € en moyenne par projet

Enveloppe de 2 millions d'€

INTELLIGENCE COLLECTIVE



L'agro-écologie s'appuie sur l'émergence d'initiatives collectives. Les interactions humaines, le partage d'expériences et les projets collectifs sont cruciaux pour engager le changement. La formation des acteurs permet de mettre en pratique des conduites innovantes mais aussi de mobiliser de nouveaux champs de connaissances.

ZOOM

PROJET "EXPERIMENTER EN GROUPE LES MEDECINES ALTERNATIVES EN ELEVAGE AFIN DE REDUIRE L'UTILISATION D'ANTIBIOTIQUES" PORTÉ PAR LE GRDA DU HAUT-PAYS D'ARTOIS HAUT DE FRANCE



EXPÉRIMENTER LES MÉDECINES ALTERNATIVES EN ÉLEVAGE AFIN DE RÉDUIRE L'UTILISATION D'ANTIBIOTIQUES

Chef de file : groupement régional de développement agricole du Haut-Pays d'Artois - Haut de France

Durée : 12 mois

Coût du projet : 16 986 €

Subvention CASDAR : 9 490 €

Expérimenter les médecines alternatives en élevage afin de réduire l'utilisation d'antibiotiques

Les objectifs

Ce projet vise à **réduire collectivement l'utilisation d'antibiotiques, au profit d'approches alternatives**. Il s'inscrit dans une volonté de diminution et de maîtrise des charges en élevage, tout en mettant en avant une lutte contre les résistances antibiotiques et une amélioration de l'état sanitaire du troupeau.

Contexte

Le Haut-Pays d'Artois est une région d'élevage avec une dominante marquée pour l'élevage bovin. Les difficultés rencontrées par les éleveurs dans ce secteur ont pour conséquence un arrêT accru de l'activité d'élevage, notamment laitier.

La démarche

Face à ces difficultés, un groupe d'agriculteurs du groupement régional de développement agricole du Haut-Pays s'est constitué autour de l'envie commune de faire évoluer ses pratiques en s'engageant dans une démarche de réduction de l'emploi d'antibiotiques. Cette diminution va de pair avec un apprentissage collectif du recours aux approches alternatives. C'est aussi un engagement tant dans la lutte contre les résistances aux antibiotiques que dans l'amélioration du bien-être animal. Les actions du projet s'inscrivent dans une dynamique d'apprentissage collectif. Il s'agit de formations, d'appuis techniques, d'échanges entre éleveurs et de création et diffusion de références auprès d'autres éleveurs. C'est aussi un travail sur le système d'exploitation qui est mené en marge du projet : bâtiments et alimentation seront étudiés en vue d'éviter les situations favorisant la diffusion de maladies.

Ce projet s'inscrit dans une démarche collective d'expérimentation en faveur de l'agroécologie : il vise à la fois une performance économique en diminuant les frais vétérinaires ; une performance environnementale avec une lutte contre la résistance aux antibiotiques et une performance sociale avec un gain en autonomie et en bien-être pour l'éleveur et l'animal.

Résultats attendus

Faire évoluer les pratiques des éleveurs (approches alternatives, aménagement des bâtiments, alimentation des animaux...) pour réduire l'usage d'antibiotiques dans leurs élevages.



↑
Recours à des alternatives aux antibiotiques.
©Copyright GRDA du Haut-Pays

+ ZOOM PROJET PHYTOBIOMAR PORTÉ PAR LE CIVAM BIO 66



PHYTOBIOMAR : ORGANISER UNE LUTTE BIOLOGIQUE AUTONOME ET COLLECTIVE EN MARAÎCHAGE

Chef de file : CIVAM bio 66

Région : Occitanie

Durée du projet : 11 mois

Coût du projet : 36 116 €

Subvention CASDAR : 20 000 €

Échange entre agriculteurs du GIEE.
©CIVAM BIO 66



Les objectifs

Ce projet consiste en l'**organisation en maraîchage d'une lutte biologique autonome et collective**, avec la **production en commun de plantes réservoirs d'auxiliaires** et la **création d'un réseau d'échanges d'auxiliaires et d'un réseau collectif d'alerte phytosanitaire**.

Contexte

La maîtrise des ravageurs et maladies en production maraîchère bio conditionne le rendement commercialisé, la programmation commerciale et la fidélisation des metteurs en marché.

Implantées sur des zones de captages, engagées en agriculture biologique, mais avec une antériorité dans la démarche et un savoir-faire technique hétérogènes, 15 exploitations maraîchères ont mis en commun leurs expériences afin, face à des moyens curatifs peu satisfaisants et coûteux, de mettre en pratique des méthodes prophylactiques.

La démarche

Avec le GIEE, il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin dans la démarche collective pour assurer une lutte biologique autonome, en poursuivant l'animation du groupe d'échanges techniques et en assurant collectivement la vigilance phytosanitaire et le repérage des premiers foyers de ravageurs et/ou des premiers symptômes de maladies.

La création d'un élevage local d'auxiliaires, une culture de plantes réservoirs d'auxiliaires et le transfert entre exploitations des auxiliaires sont prévus.

La performance à la fois économique, environnementale et sociale du projet s'exprime au travers de :

- la mutualisation des auxiliaires et la recherche d'autonomie, diminuant le coût des intrants ;
- la fidélisation des clients par la maîtrise des dégâts avec une implication effective des coopératives d'achat ;
- la diminution des intrants ;
- l'amélioration de la technicité des maraîchers bio et l'implication des salariés, l'échange et la formation.

Innovant dans les modalités de mise en œuvre, le projet implique notamment le monde de la recherche et de l'enseignement. Son animation est assurée par le CIVAM BIO 66.

Résultats attendus

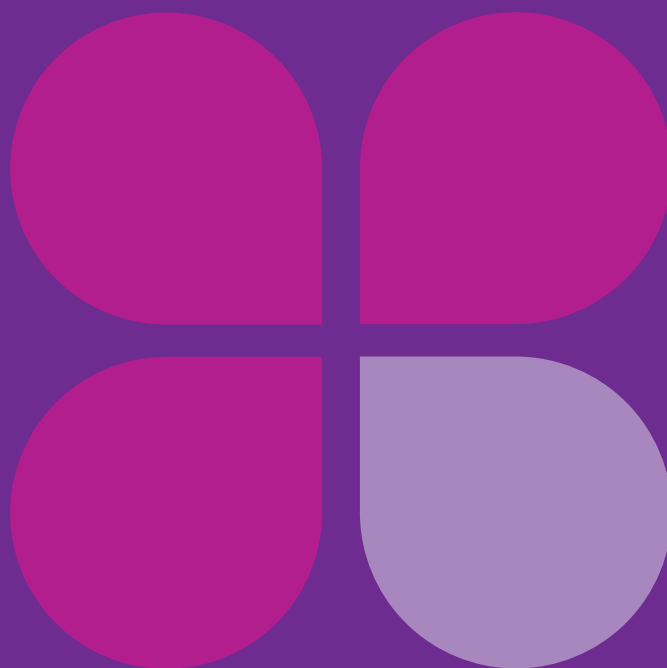
Renforcer les échanges entre les agriculteurs pour mutualiser les auxiliaires de cultures et développer collectivement les plantes réservoirs de ces auxiliaires.

V – LES ACTIONS TRANSVERSALES

Outre les programmes annuels et les appels à projets, le Programme national de développement agricole et rural 2014-2020 (PNDAR) prévoit de nouvelles modalités de mise en œuvre destinées à favoriser le partage d'informations et le travail en inter-réseaux.

Depuis 2014, les actions thématiques transversales suivantes ont été mise en œuvre et financées par le CASDAR :

- ✓ Sur le programme 775 : des projets pilotes régionaux.
- ✓ Sur le programme 776 : des actions thématiques transversales, des réseaux mixtes technologiques (RMT) et un chantier national de capitalisation et de diffusion des données et produits de recherche et du développement agricole.



V-1 ACTIONS THEMATIQUES TRANSVERSALES

En complément des programmes pluri-annuels des instituts techniques agricoles, des actions thématiques transversales (<http://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-developpement-agricole-et-rural-pndar>) permettent à plusieurs instituts techniques de travailler sur des thématiques prioritaires communes. Ces actions sont conduites en mode projet.

La première action thématique transversale, mise en place en 2015, est pilotée par l'ACTA et est composée de 5 volets :

- ② Biodiversité fonctionnelle et biocontrôle en partenariat avec ARVALIS, ASTREDHOR, le Ctifl, l'IFPC et l'IFV ;
- ② Économie circulaire en partenariat avec ASTREDHOR, IFIP, IFV, IDELE, ITAVI et ITB ;
- ② SYPPRE - mise au point et évaluation de systèmes de production performants et respectueux de l'environnement en partenariat avec ARVALIS, Terres Inovia et ITB ;
- ② Élevage demain en partenariat avec IFIP, IDELE et ITAVI ;
- ② Agriculture biologique - lever les verrous techniques- en partenariat avec ARVALIS, ASTREDHOR, Ctifl, FN3PT, IFIP, IFPC, IFV, IDELE, ITAB, ITAVI, ITEIPMAI, Terres Inovia.

Une seconde action thématique transversale a été initiée en 2016. Elle concerne l'acquisition et l'élaboration de références sur les systèmes d'exploitation d'élevage. Pilotée par l'Institut de l'Élevage, elle associe l'IFIP et l'ITAVI et mobilise des Chambres d'agriculture pour le suivi d'exploitations agricoles.



ATT

Chef de file : réseau ACTA

Coût du programme : 3 317 227 €

Subvention CASDAR : 2 233 906 €

ZOOM SUR L'ATT ECONOMIE CIRCULAIRE PORTÉE PAR LE RÉSEAU ACTA

Les Instituts Techniques Agricoles initient des travaux sur la thématique transversale "Économie circulaire". Celle-ci propose de découpler croissance économique et épuisement des ressources naturelles, tout en permettant le bien-être des individus.

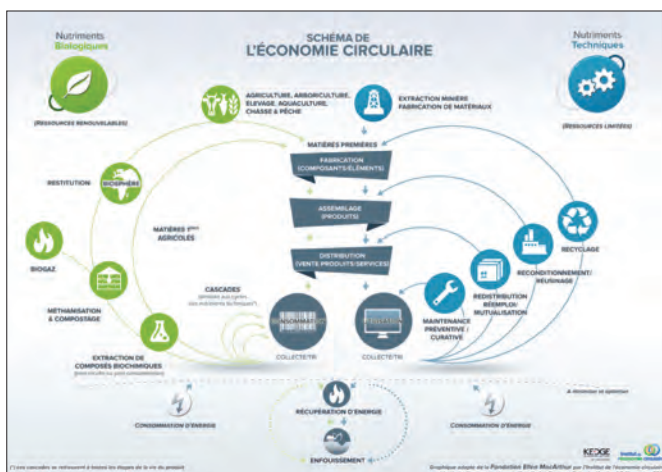
L'économie circulaire apparaît comme un modèle opérationnel et mobilisateur de mise en œuvre de la notion de développement durable au sein des territoires. Cette évolution des filières agricoles nécessite une convergence dans les réflexions des Instituts Techniques Agricoles pour appuyer le développement de synergies associant simultanément les filières végétales et animales avec les acteurs des territoires.

Les visions développées par les Instituts, avec des approches systémiques sur les différentes filières de production agricole et le développement de méthodes d'évaluation multicritères des filières aux plans économique, environnemental et social sont autant d'atouts pour aider à la conception de nouveaux modèles de production. Un pas supplémentaire est à faire pour aider les filières à améliorer la circularité de leurs activités.

Le travail engagé vise tout d'abord à aboutir à une représentation partagée de l'économie circulaire qui prenne en compte les spécificités de l'agriculture et de l'élevage, en partant des approches développées par l'ADEME (<http://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>), l'Institut de l'économie circulaire (<http://www.institut-economie-circulaire.fr/>) et des chercheurs. Le partage des compétences et des outils disponibles au sein des instituts permettra ensuite l'étude de cas pratiques, notamment dans le domaine de l'écologie industrielle et territoriale.



← Schéma de l'économie circulaire.
http://www.institut-economie-circulaire.fr/Qu-est-ce-que-l-economie-circulaire_a361.html



ZOOM

SUR L'ATT REFAGRI-IT (ACQUISITION ET ÉLABORATION DE RÉFÉRENCES SUR LES SYSTÈMES D'EXPLOITATION D'ÉLEVAGE) PORTÉ PAR L'INSTITUT DE L'ÉLEVAGE



ATT : REFAGRI-IT

Chef de file : Institut de l'Élevage

Partenaires : IFIP-Institut du Porc, ITAVI

Coût du programme : 3 071 541 €

Subvention CASDAR : 2 457 233 €

Les objectifs :

Mise en place en 2016, cette action thématique transversale vise à **coordonner les dispositifs d'acquisition et de production de références en élevage mis en œuvre par l'IFIP, l'ITAVI et l'Institut de l'Élevage en lien avec leurs partenaires respectifs (Chambres d'agriculture, OP, Interprofessions régionales, divers organismes techniques locaux) et en concertation avec l'APCA (programme INOSYS), l'ITAB et l'ITSAP.**

Cette initiative constitue la mise en application concrète des recommandations de la mission d'évaluation du CGAAER n°14039 sur l'évaluation des « réseaux d'élevage » et de leurs modalités de financement. Outre la poursuite des activités de production de références engagées par chacun des partenaires dans leurs secteurs respectifs, il s'agit de construire et de progressivement mettre en œuvre les convergences nécessaires en matière de méthodes et d'outils en vue de la création d'une infrastructure commune au service de tous les acteurs du secteur élevage.

Les enjeux sont :

- de pouvoir nourrir les acteurs publics et professionnels en réponse aux nombreux défis actuels de l'élevage par la production de références sur le fonctionnement et la multi-performance des exploitations françaises en complément du RICA,
- de valoriser les savoir-faire et l'expertise des réseaux d'acteurs existants dans le cadre d'un nouveau projet fédérateur pour éviter d'avoir à reconstruire de novo des dispositifs coûteux en deniers publics.

Ce nouveau cadre va également permettre la mutualisation des investissements méthodologiques autour des nouveaux modes de production/diffusion des références (plateformes collaboratives, web services, technologies du « big data »).



V-2 LES RÉSEAUX MIXTES TECHNOLOGIQUES (RMT)

Les réseaux mixtes technologiques (RMT) (<http://agriculture.gouv.fr/developpement-agricole-et-rural-reseaux-et-unites-mixtes-technologiques>) sont des projets communs créés par la loi 2006-11 (Loi d'Orientation Agricole) du 5 janvier 2006. Un minimum de trois instituts techniques qualifiés, d'un établissement d'enseignement technique agricole et un établissement d'enseignement supérieur ou organisme de recherche publics auxquels peuvent s'adjoindre d'autres organismes de développement, constituent ces réseaux (décret n°2006-1154 du 15 septembre 2006).

Ces réseaux ont pour vocation la mise en commun de ressources humaines ou matérielles par le consortium pour la réalisation de travaux collaboratifs permettant d'apporter une valeur ajoutée à leurs productions propres.

Créés pour une durée de trois à cinq ans, celle-ci peut être prorogée. En 2016 : les réseaux mixtes technologiques ont permis de faire évoluer le système de recherche et d'innovation vers des partenariats intégrant organismes et établissements de recherche, formation et développement.



+ ZOOM CONCOURS « IMAGINE LES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE DE DEMAIN »



« IMAGINE LES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE DE DEMAIN »

Chef de file : RMT Bâtiments d'élevage de demain

Participants :

- 26 établissements de l'enseignement agricole, agronomique et vétérinaire
- 400 jeunes, (1^{ère}, Terminale, BPREA, CS niveau 4, BTS, ingénieur)

Propositions de posters : 56

Posters sélectionnés : 10

Projets lauréats : 3

Proposé par le RMT bâtiments d'élevage de demain dont le chef de file est l'Institut de l'Élevage, en lien avec la DGER et son réseau national thématique technique « élevage de l'enseignement agricole » (<http://www.adt.educagri.fr/reseaux.html>), ce concours d'idées ouvert à l'enseignement agricole, agronomique et vétérinaire visait à générer des idées nouvelles, imaginer des bâtiments d'élevage innovants, adaptés aux systèmes de production et répondant aux enjeux de demain pour l'élevage.

Chaque équipe a remis une proposition constituée d'un poster, d'un résumé en français et d'un résumé en anglais, et devant :

- générer des idées nouvelles,
- imaginer des bâtiments et/ou des éléments de bâtiment d'élevage innovants, adaptés aux systèmes de production et répondant aux enjeux de demain,
- répondre au moins à une des trois priorités travaillées par ailleurs par le RMT au travers des prototypes, à savoir :
 1. « coûts raisonnés »,
 2. « environnement »,
 3. « élevage de précision ».

Les projets sélectionnés ont été présentés lors du colloque international du RMT du 22 au 24 février 2017, au cours duquel les participants ont désigné les trois meilleurs. Le recueil des contributions "LE BOOK" est téléchargeable sur le site du RMT "Bâtiments d'élevage de demain" (<http://www.rmt-batiments.org/spip.php?rubrique168>).



Etudiants BTS PA de l'EPLEFPA de Laval : gagnants du concours.
(<http://www.lycee-agricole-laval.com/outils/actualites/detail-actualite/article/le-lycee-brille-au-salon.html>)

V-3 LES PROJETS PILOTES REGIONAUX (PPR)

Le dispositif « projets pilotes régionaux » (PPR) a été conçu dans le cadre de la programmation de développement agricole et rural 2014-2020. Il a pour objectif de renforcer la cohérence des actions des différents acteurs du développement agricole et rural en région, de favoriser le décloisonnement entre ces organismes, et notamment ceux relevant du CASDAR, en les mobilisant pour conduire en commun un projet concret de développement répondant à un enjeu d'intérêt régional, et en phase avec les objectifs stratégiques du PNDAR.

Leur mise en place s'est déroulée au cours de l'année 2015, encadrée par l'instruction technique DGPAAT/SDDRC/2015-124 du 10 février 2015.

Les chambres régionales d'agriculture ont été désignées chef de projet des PPR. En étroite interaction avec les DRAAF, elles ont travaillé à construire une proposition de PPR en concertation avec les différents acteurs potentiellement concernés et intéressés par sa mise en œuvre. Conformément aux objectifs fixés par l'instruction technique, les actions retenues pour les PPR ont été axées sur la diffusion de l'agro-écologie et en particulier sur le soutien à l'émergence et à l'animation de la dynamique GIEE. Sur les 20 PPR validés à l'issue de la campagne 2015, on peut établir la typologie suivante :

- ① 11 portent sur l'accompagnement de dynamiques collectives liées à des pratiques agro-écologiques,
- ② 4 sur l'autonomie et la moindre dépendance aux intrants,
- ③ 3 sur des actions de diffusion et promotion de l'agro-écologie,
- ④ 2 sur la détection, la capitalisation et le transfert des innovations, des références et connaissances en agro-écologie.

En cohérence avec les 10 actions élémentaires du PRDAR, le PPR est conduit par la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne sous l'autorité de la DRAAF. Ce projet multipartenarial vise à diffuser l'agro-écologie en Bretagne et amplifier les dynamiques de groupes d'agriculteurs qui s'engagent dans le développement de projets agro-écologiques.



PPR EN BRETAGNE : VULGARISER L'AGRO-ÉCOLOGIE PAR L'INNOVATION ET LES DYNAMIQUES COLLECTIVES (GIEE NOTAMMENT)

Chef de projet : Christian BARBIER

Organisme : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

Subvention CASDAR : 790 510 €

PPR EN BRETAGNE :
VULGARISER L'AGROÉCOLOGIE PAR L'INNOVATION ET LES DYNAMIQUES COLLECTIVES NOTAMMENT VIA LES GIEE

Les objectifs

Repérer les actions existantes, les innovations et en analyser la pertinence

Ce premier objectif est de repérer les innovations de terrain en matière d'agroécologie. Pour cela, le PPR s'emploie à créer un réseau d'agriculteurs, de conseillers et de structures volontaires pour repérer les actions innovantes existantes et en analyser la pertinence.

Faire émerger et accompagner des dynamiques collectives notamment via les GIEE

Le PPR permet d'accompagner de nombreux de groupes de développement via des groupes projets et des groupes techniques travaillant sur des questions relevant de l'agroécologie.

Vulgariser l'agroécologie auprès de différents publics

Le projet s'attache également à la vulgarisation dans le cadre de plusieurs objectifs de progrès : l'autonomie alimentaire des systèmes d'élevage, le développement de systèmes de culture durables et de techniques de réduction des impacts environnementaux, la réduction de l'utilisation d'intrants agricoles, la valorisation des écosystèmes, et les échanges de pratiques, technologies et systèmes entre agriculteurs en agrobiologie et agriculteurs en conventionnel.

+ ZOOM SUR LE PPR "L'UTILISATION DU DIAGNOSTIC AGRO-ÉCOLOGIQUE" EN BRETAGNE

Fin 2016, en France, plus de 4600 diagnostics ont été réalisés. Dans le cadre du projet pilote régional PRDAR, la chambre d'agriculture de Bretagne a contribué à l'élaboration de cet outil commandé à l'ACTA par le Ministère de l'Agriculture. Le diagnostic agro-écologie propose une vue panoramique des indicateurs de pilotage d'une exploitation agricole permettant ainsi de définir des axes de travail pour améliorer les pratiques. L'approfondissement d'une thématique, identifiée comme améliorable peut néanmoins être nécessaire avec un outil plus fin, afin de mettre en oeuvre un plan d'action adapté à l'exploitation.

En Bretagne, cet outil est essentiellement proposé aux agriculteurs au travers de groupes de formation (4 groupes de formation dans le Finistère, soit une quarantaine d'agriculteurs). La nouvelle version mise en ligne fin 2016 permet en effet au conseiller de valoriser les données du groupe et d'instaurer des échanges très intéressants entre les agriculteurs sur l'agro-écologie. L'outil est également, toujours dans le cadre programme d'action du PRDAR, proposé aux établissements scolaires agricoles (CREAP à Ploermel, IREO de Lesneven), qui l'utilisent comme support pédagogique pour aborder la thématique agro-écologie qui a pris une place importante dans l'enseignement agricole. La base documentaire, rattachée à l'outil, est issue de travaux des instituts techniques et des Chambres d'Agriculture via le PRDA notamment.

Nous voyons ainsi toute l'importance de cette source de financement dans la conception et le déploiement de tels outils. <http://www.dailymotion.com/video/x5cthqcl-outil-diagnostic-agro-ecologique-animals>



↑
Un agriculteur présente son diagnostic agro-écologique au Comité scientifique de l'APCA.
©CRAB

←
Un chargé de mission agroécologie explique la valorisation du diagnostic agro-écologique.
©CRAB

+ ZOOM PROJET PILOTE RÉGIONAL AQUITAINE

En cohérence avec les 10 actions élémentaires du PRDAR, le PPR est conduit par la Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine et les CDA de la région en co-pilotage avec la DRAAF. Ce projet mutlipartenarial vise à diffuser l'agroécologie en Aquitaine et à amplifier les dynamiques de groupes d'agriculteurs qui s'engagent dans le développement de projets agroécologiques.

Les objectifs

Accompagnement des GIEE et de la dynamique de groupes

Sur les trois enjeux prioritaires définis par la déclinaison du projet agroécologique en Aquitaine (diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, le renforcement de l'autonomie fourragère et protéique et le développement de projets de méthanisation), les conseillers Chambres accompagnent les GIEE et les autres dynamiques de groupes sur les filières ayant un lien fort avec les enjeux prioritaires, tel que la viticulture, les grandes cultures, le maraîchage ou les projets de méthanisation.

Améliorer la visibilité et diffuser l'agro-écologie sur le territoire

Afin d'améliorer la visibilité des actions en matière d'agro-écologie, le PPR s'attache pour chacune des thématiques à forts enjeux régionaux, à mener et vulgariser des actions d'expérimentation (références), au travers de formations ou d'évènements de type journées portes ouvertes et diffuser l'information via des supports de communication. Un inventaire des actions agro-écologie a été réalisé sur le territoire Aquitain en 2015 et diffusé en 2016.

Développer les partenariats régionaux

L'une des ambitions du PPR est également de fédérer un grand nombre de partenaires régionaux autour des thématiques agro-écologiques à fort enjeux. Pour cela, la Chambre d'agriculture anime un dispositif de réunion régionales thématiques (fourrages, réduction des intrants en grandes cultures et en viticulture, méthanisation), afin d'amplifier les échanges autour de la coordination de l'agro-écologie.



←
Unité de méthanisation à la ferme.
©CRA NA



←
Animation d'un groupe d'agriculteurs.
©CRA NA

V-4 CHANTIER NATIONAL : CAPITALISATION ET DIFFUSION DES DONNÉES ET PRODUITS DE R&D (OBJECTIF 3 DU PNDAR)

L'un des 3 objectifs clés du Programme National de Développement agricole et Rural 2014-2020 est d'« **Optimiser la production, la capitalisation, la diffusion et l'usage des données (références), des méthodes, des outils et des résultats en misant sur l'interopérabilité** ». L'enjeu global est de fluidifier les interactions entre acteurs de la R&D pour permettre un meilleur accès et une meilleure utilisation des données et des résultats produits. Cette capitalisation doit également s'accompagner d'une stratégie de qualification des produits de la recherche appliquée et du développement agricole.

Ce troisième objectif du Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) 2014-2020, décrit dans le document d'orientation, vise à « Optimiser la production, la capitalisation, la diffusion et l'usage des données (références), des méthodes, des outils et des résultats en misant sur l'interopérabilité ». Cet objectif 3 a pour ambition de répondre aux attentes fortes exprimées sur l'accès aux produits de la R&D en agriculture, sur la qualité de ces productions et sur la nécessité pour les opérateurs de la R&D de mieux valoriser des bases de données de plus en plus nombreuses et diversifiées.

L'année 2014 a été consacrée à une première analyse, sous l'égide du GIS Relance agronomique. Pilotée par l'ACTA et l'APCA, cette première étude a précisé le périmètre du projet (données, résultats et produits concernés), les différents publics cibles ainsi que leurs besoins. Elle a également permis de proposer un mode de fonctionnement, décrit dans un cahier des charges unique et cohérent visant à mettre en œuvre trois stratégies :

- ② Stratégie d'échange et de capitalisation des données
- ② Stratégie de qualification des produits
- ② Stratégie de capitalisation et de diffusion des produits

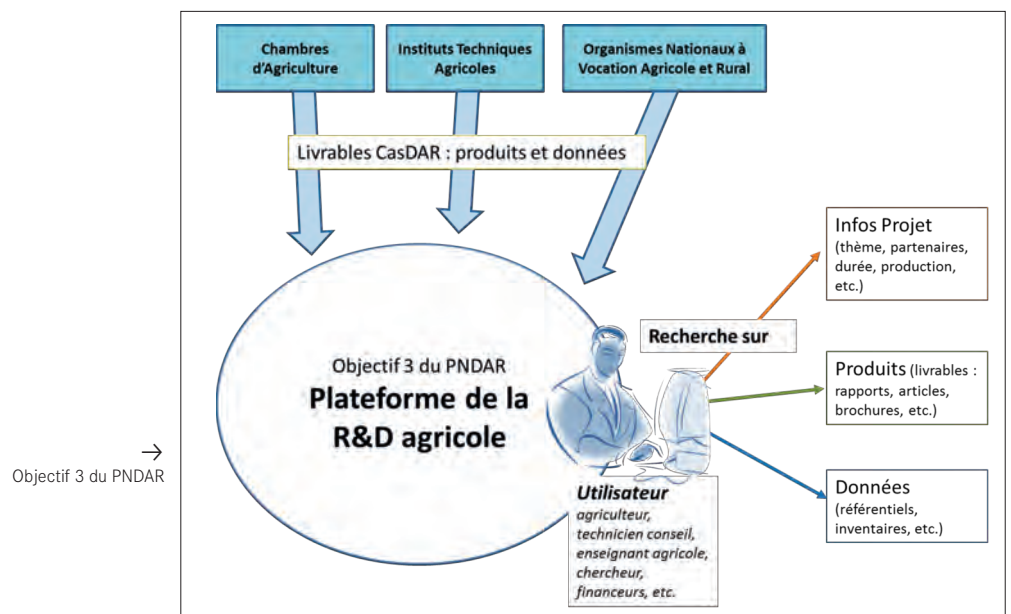
Pour mettre en œuvre ces propositions, une action d'accompagnement, pilotée par l'ACTA en lien avec l'APCA, a été lancée mi 2015.

Dans ce cadre, des enquêtes ont été réalisées auprès de réalisateurs du CasDAR (Instituts techniques agricoles, APCA pour le compte des chambres d'agriculture, ONVAR) pour connaître leurs pratiques en matière de systèmes d'information et de capitalisation de jeux de données et de produits de recherche et développement (documents, outils d'aide à la décision, articles). Ces enquêtes ont relevé une grande diversité de sources mais également des acteurs et des systèmes d'information. Cette diversité explique la mise en place d'un outil de capitalisation commun et spécifique pour cet écosystème.

Parallèlement, un travail a été conduit avec le MAAF et différents financeurs pour identifier l'ensemble des informations nécessaires pour décrire les projets (titre, mots-clés, porteur, partenaires, financeur, ...). Enfin, des contacts ont été pris pour mieux connaître différentes initiatives en cours avant de bénéficier d'échanges d'expériences et, le cas échéant, prévoir des liens, dès la construction du projet. Ces échanges d'expérience ont porté sur les aspects jeux de données avec la plateforme API Agro, sur « l'annuaire de projets » avec le dispositif SCAN R du Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que sur la capitalisation des documents avec l'APCA et l'INRA et la capitalisation des connaissances avec le projet GECO.

L'ensemble de ces éléments ont permis à l'ACTA et l'APCA de construire un cahier des charges détaillé pour la mise en place d'une plateforme de la R&D agricole qui a été soumis à plusieurs prestataires informatiques pour une étude de faisabilité et un premier chiffrage.

Les retours obtenus fin 2016 ont permis de valider les choix réalisés en matière de périmètre et de fonctionnement préconisé. La mise en œuvre opérationnelle de ce chantier sera donc lancée en 2017 avec une consultation auprès de prestataires informatiques.



VI - ANNEXES



I- PROGRAMMES ANNUELS

I-1 PROGRAMMES ANNUELS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ET DE L'APCA

Montants des aides attribuées à l'APCA, aux chambres d'agriculture et aux massifs montagneux sur le programme 775 « Développement et transfert en agriculture »

Chambres d'agriculture et massifs	Montant (€)
Alsace	642982
Aquitaine	2726936
Auvergne	1761605
Auvergne (massif central)	99687
Bourgogne	1494124
Bretagne	2994550
Centre	1930209
Champagne-Ardenne	1622975
Corse	460500
Franche-Comté	956323
Franche-Comté (massif du Jura)	36158
Ile de France	545089
Languedoc-Roussillon	1868526
Limousin	1171001
Lorraine	1153319
Midi-Pyrénées	3284273
Midi-Pyrénées (massif des Pyrénées)	49651
Nord - Pas de Calais	1077515
Normandie	2250284
Pays de la Loire	2840454
Picardie	1207287
Poitou-Charentes	1829112
Provence Alpes Côte d'azur	2132490
Provence Alpes Côte d'azur (massif Alpes)	79163
Rhône-Alpes	2993381
Guadeloupe	363872
Guyane	180000
Martinique	372589
Réunion	487830
APCA	1746641
Total	40 358 526

I-2 PROGRAMMES ANNUELS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DES INSTITUTS TECHNIQUES AGRICOLES

I-2-1 INSTITUTS TECHNIQUES AGRICOLES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Instituts techniques agricoles	Montant
ACTA	2 630 876
ARVALIS-Institut du Végétal Programme « protection intégrée »	3 410 293
ARVALIS-Institut du Végétal Programme « vers des systèmes pluri-performants »	6 646 000
ASTREDHOR	661 922
Terres Inovia (ex CETIOM)	1 189 806
CTIFL	2 646 372
FNPPPT	138 420
ITAB	1 024 952
IFPC	351 363
IFV	5 456 230
IFIP	4 404 695
Institut de l'élevage Programme socio-économique « filière d'élevage ruminant »	2 519 911
Institut de l'élevage Programme technique « filière d'élevage ruminant »	5 718 702
ITAVI	1 578 250
ITB	535 116
ITEIPMAI	70 1790
Total Instituts techniques agricoles	39 614 698

I-2-2 RÉPARTITION DES FINANCEMENTS DES PДАР DES INSTITUTS TECHNIQUES AGRICOLES HORS ACTIONS TRANSVERSALES PAR ACTIONS DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT D'OBJECTIFS DE L'ACTA (ARCO)

(en milliers d'€) (Source : Darwin en k€)

	ARCO 1	ARCO 2	ARCO 3	ARCO 4	ARCO 5	ARCO 6	ARCO 7	TOTAL
ACTA	94,07	465,61	227,04	128,55	173,31	926,02	616,28	2 630,88
ARVALIS Programme « Protection intégrée »	341,03	341,03	1 534,63	341,03	341,03	341,03	170,51	3 410,29
ARVALIS Programme « Vers des systèmes pluri-performants »	306,80	306,80	2 653,60	1 742,90	715,50	613,60	306,80	6 646,00
Total ARVALIS	647,83	647,83	4 188,23	2 083,93	1 056,53	954,63	477,31	10 056,29
ASTREDHOR	107,21	131,13	160,02	32,56	68,00	114,61	48,39	661,92
CETIOM	40,00	139,00	730,81	180,00	80,00	20,00	0,00	1 189,81
CTIFL	147,68	119,51	1 510,91	460,58	83,30	191,99	132,40	2 646,37
FNPPPT	13,84	12,79	73,50	6,83	9,12	18,19	4,15	138,42
IDELE Programme « Socio-économique »	487,21	442,93	86,81	430,98	365,25	461,75	244,98	2 519,91
IDELE Programme « Technique »	496,70	587,65	1 526,75	802,48	560,69	1 291,66	452,77	5 718,70
Total IDELE	983,91	1 030,58	1 613,56	1 233,46	925,94	1 753,41	697,75	8 238,61
IFIP	270,00	106,97	1 782,80	317,25	1 827,96	0,00	99,72	4 404,70
IFPC	32,93	38,26	79,83	84,57	70,24	25,02	20,51	351,36
IFV	1 064,66	443,74	1 771,54	461,88	330,79	1 356,14	27,48	5 456,23
ITAB	223,67	170,30	66,90	140,28	171,31	220,26	32,23	1 024,95
ITAVI	71,83	247,60	470,93	393,97	168,02	76,45	149,45	1 578,25
ITB	3,79	224,14	295,80	0,00	11,39	0,00	0,00	535,12
ITEPMAI	108,34	113,66	242,25	3,80	51,40	113,06	69,28	701,79
Total	3 809,76	3 891,12	1 214,12	5 527,66	5 027,31	5 769,78	2 374,95	39 614,70

ARCO 1 : Connaître les dynamiques des acteurs et porteurs d'enjeux : identifier leurs systèmes, leurs pratiques et leurs attentes : détecter l'innovation.

ARCO 2 : Conduire des travaux de veille, de bibliographie, d'analyse socio-économique, environnemental et de prospective.

ARCO 3 : Contribuer à la double performance des systèmes de production agricole via des approches factorielles ou analytiques visant à quantifier des relations de causalités.

ARCO 4 : Contribuer à la double performance via des approches systémiques de la production agricole portant sur différentes échelles de temps et d'espace.

ARCO 5 : Analyser les données et élaborer des références et des modèles. Les inscrire dans un système d'information.

ARCO 6 : Valoriser et transférer les outils et les références produits.

ARCO 7 : Evaluer les actions conduites et leurs impacts.

I-2-3 ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DES INSTITUTS TECHNIQUES AGRICOLES

Les actions d'accompagnement ci-après ont été engagées en 2016 sur le programme 776, en complément des programmes de développement agricole et rural mis en œuvre par les instituts techniques.

Action d'accompagnement	Montant (en €)
ACTA (outil DIAGAGROECO)	150 000
ASTREDHOR	200 000
CTIFL	1 901 629
UNCPIE (transition agro-écologique)	70 000
ITAB (étude aménités de l'agriculture biologique)	60 000
Total	2 381 629

I-3 PROGRAMMES ANNUELS DES ONVAR

Dans le cadre du programme 775 « Développement et transfert en agriculture », cet appel à propositions de programmes 2015-2020 a été lancé par la note de service NOR AGRT1412536N du 05 juin 2014.

Les 18 lauréats de cet appel à propositions ont été désignés par arrêté du ministre en charge de l'agriculture début 2015. Les crédits du CASDAR engagés en 2016 (arrêtés des 28 avril, 24 mai, 22 juin 2016) pour appuyer les programmes des lauréats de cet appel à propositions s'élèvent, tout comme en 2015 à 7,7 M€.

Le tableau ci-dessous récapitule les 18 lauréats ainsi que les subventions accordées en 2016.

Organisme	CASDAR (en €)
Association Française d' Agroforesterie	90 000
Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales	165 000
Association Française de Pastoralisme	35 000
COOP DE FRANCE	2 230 000
Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural	130 000
Fédération Nationale Accueil Paysan	60 000
Fédération Nationale d'Agriculture Biologique	700 000
Fédération nationale des CIVAM	550 000
Fédération nationale des CUMA	900 000
Gaec&Sociétés	325 000
INTERAFOCG	174 200
L'Atelier Paysan	80 000
Mouvement interrégional des AMAP	65 000
Service Remplacement France	50 000
Solidarité Paysans	100 000
Terre de Liens	200 000
Terres en Villes	20 000
TRAME	1 825 000
Total	7 699 200

I-4 PROGRAMME DE GÉNÉTIQUE ANIMALE FINANCÉ SUR LE PROGRAMME 775 « DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT EN AGRICULTURE »

financé sur le programme 775 « Développement et transfert en agriculture ».

Le montant attribué par arrêté ministériel au programme génétique animale 2016 est de 7 998 730 € mais les crédits CASDAR disponibles n'ont permis d'engager que 3 600 000 € en 2016 sur ce programme.

Le programme génétique animale s'articule autour de 5 actions financées selon le tableau suivant :

Action élémentaire N°	Nom de l'action	Subvention CASDAR 2016 (en €)
1	Amélioration génétique des ruminants / Préparer les ruminants de demain	5 755 369
2	Amélioration génétique des porcins	896 791
3	Gestion optimisée du patrimoine zoogénétique d'espèces avicoles et aquacoles	384 619
4	Gestion des Bases de données nationales et évaluation génétique des ruminants et porcins	826 038
5	Cryobanque nationale	135 913

II- APPELS À PROJETS "INNOVATION ET PARTENARIAT"

II-1 APPELS À PROJETS

Thèmes visés par l'appel à projets IP 2016

Lorsque les projets IP s'inscrivent dans un thème, il s'agit de l'un des deux thèmes suivants :

Thème 1 : conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agroécologie en valorisant l'approche systémique visant :

- au développement de l'agriculture biologique ;
- à la réduction des intrants, de l'usage de l'eau et des externalités négatives (GES, qualité de l'air et de l'eau) ;
- au développement de la biodiversité dans les agro-écosystèmes et à la valorisation des services écosystémiques au bénéfice de la production agricole ;
- au développement des associations culturales, l'allongement des rotations, des cultures intermédiaires et des plantes de service ;
- à l'approche intégrée de la santé des plantes et des animaux ;
- à l'approche intégrée du bien être animal : évolution des pratiques d'élevage et sensibilisation des acteurs ;
- au renforcement de l'autonomie des exploitations agricoles : sobriété et efficacité énergétique des exploitations et valorisation des effluents ;
- à faire face aux changements climatiques à la fois dans leurs dimensions atténuation et adaptation, notamment par une contribution à l'accroissement du stockage du carbone dans les sols ;
- à la modification de pratiques, de systèmes, de filières et aménagement du territoire qui permettront de maintenir, voire d'améliorer la compétitivité du secteur ;
- à réduire les émissions de polluants atmosphériques liées à la production agricole, notamment l'ammoniac et les particules fines ;
- la levée des freins au développement des espèces « orphelines » en matière de recherche agronomique dont l'intérêt économique et agronomique est pressenti.

Thème 2 : performance économique et valorisation des productions dans les territoires ruraux

- adaptation de la qualité nutritionnelle, technologique et sanitaire des produits agricoles aux demandes des consommateurs et de l'industrie agroalimentaire, en appui au programme national pour l'alimentation (PNA) ;
- organisation des filières dans les territoires et développement des circuits de proximité en prenant en compte les besoins de consommation au niveau des territoires et l'enjeu de lutte contre le gaspillage alimentaire (formes de contractualisation, pour les produits finis, la fourniture de produits nécessaires à la production agricole ou la valorisation des sous-produits agricoles, modalité d'animation et de pilotage de l'organisation des filières) ;
- mesure d'impacts et évaluation de la durabilité de changements de pratiques agricoles à l'échelle d'un territoire, d'un bassin versant ou d'une région ;
- amélioration de l'affichage environnemental des produits en vue d'informer le consommateur final ;
- étude des conditions techniques, économiques et organisationnelles de la mise en oeuvre en agriculture et des principes de l'économie circulaire ;
- étude des conditions techniques, économiques et organisationnelles de la contribution de l'agriculture à la bioéconomie ;
- conception de services innovants concourant à la diversification de l'activité agricole ;
- développement des approches territoriales favorisant l'émergence d'initiatives collectives et l'implication des acteurs économiques des territoires agricoles.

Thèmes visés par l'appel à projets RT 2016

- a) Caractériser, notamment par la mesure, dans les systèmes agricoles et alimentaires, des molécules responsables des qualités organoleptiques, des polluants chimiques, des contaminants ou des toxiques / toxines, des micro-organismes pathogènes ou autres ;
- b) Concevoir et mettre au point des capteurs et des agro-équipements permettant d'améliorer l'efficacité en matière de fertilisation, de traitement phytosanitaire (en particulier lors de la phase d'épandage, y compris pour les produits de bio-contrôle), d'alimentation animale, de conduite des cultures et élevages, en limitant les pertes dans l'environnement (sol, air, eau,...) et en adaptant les apports en fonction des stades de développement, des besoins et du contexte agro-pédoclimatique ;
- c) Développer des outils d'aide à la décision et des équipements robustes et fiables pour une agriculture de précision, performante, intégrant la sécurité des utilisateurs ;
- d) Développer des outils de traitement des informations disponibles en masse (Big Data), des modèles prédictifs et des outils d'aides à la décision ouverts et interconnectés. Ces ressources originales seront alors utilisables par tous les acteurs de l'écosystème de l'innovation (recherche, développement, formation, acteurs économiques, responsables des politiques publiques) ;
- e) Développer des techniques et des organisations permettant aux industries agroalimentaires d'utiliser des matières premières hétérogènes du fait de la mise en oeuvre de systèmes de productions diversifiés.

Les lauréats de l'appel à projets 2016 « innovation et partenariat » sont portés dans le tableau ci-dessous (arrêté du 25 juillet 2016)

Organisme chef de file du projet	Titre du projet	Thème ou RMT	Concours maximum du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (en €)
ACTA	Agro-Eco-Syst'N : identification de systèmes agro-écologiques à hautes performances azotées par le diagnostic avec l'outil Syst'N	1	448 976
ACTA	VANCOUVER : Valorisation des couverts végétaux dans les systèmes de culture pour la gestion agroécologique de la flore adventice	1	472 731
ARVALIS – Institut du végétal	ARENA : Anticiper les REgulations Naturelles, évaluation de la régulation naturelle des ravageurs en grandes cultures par les auxiliaires des cultures : réseau d'observations et construction de ressources pour intégrer ce service dans le raisonnement de la protection intégrée	1	479 712
Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique	HERDECT : Utilisation des imageries aériennes pour estimer les biomasses d'herbe afin d'améliorer la conduite du pâturage dans les élevages	1	487 837
Chambre d'Agriculture de Dordogne	MYCOAGRA : Intérêt de la Mycorhization dans les pratiques agricoles et d'agroforesterie	1	464 162
CIRAD	GABiR : Gestion Agricole des Biomasses à l'échelle de la Réunion - vers des outils de mobilisation collective et de prospective pour une agriculture circulaire	2	400 889
Chambre régionale d'Agriculture de Lorraine	RePP'Air : Réduction des Produits Phytosanitaires dans l'Air	1	497 209
CTFC	DOCAMEX : Développement de pROgiciels de Capitalisation et de Mobilisation du savoir-faire et de l'EXpérience fromagers en filières valorisant leur terroir	2	496 622
IFIP	PAPOVIT : PArticules en élevages de POrcs et de Volailles et Itinéraires Techniques : mise au point méthodologique et acquisition de facteurs d'émission	1	496 781
IFIP	RHAPORC : améliorer la relation homme animal en élevage porcin au bénéfice de l'homme et de ses animaux	1	296 399
ITAB	RESILAIT : résilience des systèmes laitiers biologiques ; optimisation des facteurs de compétitivité et mise au point de systèmes plus efficaces dans la gestion des risques à venir	1	483 225
ITAVI	BOUQUET : une méthode d'évaluation de la multifonctionnalité des parcours de volaille	1	496 960
ITEIPMAI	RECITAL : Réponses aux Evolutions Climatiques par l'Innovation et les Techniques Alternatives dans les Lavanderaies	1	463 257
RAD CIVAM	TRANSÆ : Transformations du travail et transitions vers l'agro-écologie en élevages de bovins	1	476 921

II-2 APPELS A PROJETS « RECHERCHE TECHNOLOGIQUE POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET LA DURABILITÉ DES FILIÈRES, DE LA PRODUCTION À LA TRANSFORMATION »

Les lauréats de l'appel à projets RT 2016 figurent dans le tableau ci-dessous dessous (arrêté du 25 juillet 2016)

Organisme chef de file du projet	Titre du projet	Thème	Concours maximum du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (en €)
ARVALIS – Institut du végétal	DIY-LOL : prototypage d'un outil de diagnostic moléculaire démocratisable pour une gestion durable des adventices	b-c	95 345
CTIFL – Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes	Evaluation d'un moyen de bio-contrôle innovant vis-à-vis des bactérioses : les peptides antimicrobiens, de la recherche fondamentale à la pratique	a	75 402
IDELE – Institut de l'Élevage	MODEMO : Construction et mise à disposition d'un modèle de prévision démographique pour l'élevage bovin français, et test d'application à l'espèce porcine	d	82 881
IFIP – Institut du Porc	SMARTPHARM : Création d'une pharmacie intelligente et d'une base de données associée pour l'optimisation du suivi sanitaire des élevages et l'amélioration de la traçabilité des traitements.	b	94 537
IFIP – Institut du Porc	Réalité augmentée en élevage porcin : développement d'un prototype pour le suivi des performances en maternité	b-c	95 345
ITAVI	GESTCO2 : Améliorer la conduite de l'élevage des poulets de chair en intégrant la mesure de la concentration en CO2 dans la régulation de la ventilation du bâtiment	c	94 880
ACTA	EQUAVEG : Développement d'un outil d'Evaluation de la QUALité sanitaire des VEGétaux avant récolte vis-à-vis de la présence dans les sols d'éléments traces métalliques	a	286 035
ARVALIS – Institut du végétal	MICROBIOTERRE : Référencer des indicateurs de microbiologie des sols et les intégrer dans l'analyse de terre de routine, pour améliorer la gestion des restitutions organiques dans les systèmes de grandes cultures et polyculture élevage.	b	286 035
ASTREDHOR	Optimisation du contrôle biologique des cochenilles en Horticulture ornementale : un outil d'aide à la décision pour la préconisation	a	248 529
ASTREDHOR	Recherche et développement de solutions innovantes pour lever certains verrous technologiques et garantir la qualité des produits de l'agriculture urbaine	a	254 991
IDELE – Institut de l'Élevage	CLOChÈTE : Caractérisation du Comportement et Localisation des Ovins et des Caprins grâce aux Technologies Embarquées : aide à la conduite des troupeaux et à la valorisation des surfaces pastorales.	b	285 953
IDELE – Institut de l'Élevage	Meat@ppli – Application smartphone pour déterminer la teneur en gras de la viande bovine en temps réel : vers un phénotypage de la qualité des carcasses et des viandes par imagerie	a	282 153

Organisme chef de file du projet	Titre du projet	Thème	Concours maximum du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (en €)
IFIP – Institut du Porc	HYPER-SCAN : Développer des technologies innovantes de tri des pièces de découpe de porc selon la qualité attendue par les transformateurs et les consommateurs	e	286 035
IFV – Institut Français de la Vigne et du Vin	CODEVI-SDP : Composés Organiques volatiles et métabolites de DEfense produits par la Vigne : vers la définition d'un OAD innovant pour améliorer l'utilisation des SDP	b-c	142 990
ITAVI	COLISEE : Maîtrise de la colibacillose aviaire en élevage de poulet de chair : quelles pistes d'action?	a	285 654
ITB	Phénaufol : Mise au point d'outils et techniques de phénotypage pour détecter automatiquement les maladies foliaires de la betterave	c	269 620
ITEIPMAI	MEXAVI : Développement d'une méthodologie éprouvée permettant d'évaluer la capacité des extraits végétaux à renforcer les défenses naturelles des volailles, depuis la sélection des extraits jusqu'à la mesure de l'efficacité biologique.	a-e	278 269
ITERG	DéacOL : Sécurisation des filières de production des huiles de fruits secs par la maîtrise de la variabilité et des prétraitements de désacidification non conventionnels	a-e	269 414
ITSAP – Institut de l'abeille	MIELLEES : Mutualiser les mesures automatiques de poids des ruches pour surveiller et optimiser la production de miel	d	285 932

II-3 APPELS A PROJETS PILOTES POUR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET ATELIERS TECHNOLOGIQUES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE (TAE) 2016

Les projets doivent s'inscrire dans l'un des thèmes suivants :

THÈME 1 : conception et conduite de systèmes de production combinant performances économique et environnementale et qui valorisent l'approche systémique ;

THÈME 2 : amélioration de la qualité et de la valorisation des produits agricoles et agroalimentaires ;

THÈME 3 : renforcement du rôle démonstratif et pédagogique des exploitations ou ateliers pédagogiques.

Les lauréats de l'AAP TAE figurent dans le tableau suivant (arrêté du 07 septembre 2016) :

Organisme chef de file du projet	Titre du projet	Thème	Concours maximum du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (en €)
Bordeaux Sciences Agro	Appui de l'Enseignement Agricole Aquitain à la Transition Agro-écologique	1	20 000
EPL La Roche sur Foron	Création d'un produit innovant et agro-écologique : une boisson pétillante aux fruits valorisant les sous-produits de la laiterie des ateliers technologiques	2	20 000
EPLEFPA d'Aurillac	Mise en place d'un système alimentaire territorialisé de la production à la consommation sur le bassin d'Aurillac	2	20 000
EPLEFPA de Bressuire	Co-construire, à l'échelle de l'exploitation de l'EPL de Bressuire, un plan innovant de valorisation des éléments arborés associant les apprenants et mobilisable par les territoires bocagers	1	20 000
EPLEFPA de Brive-Voutezac	Le verger maraîcher : un système agroforestier horticole au service du développement territorial	1	20 000
EPLEFPA de Château Gontier	Redynamiser le secteur de la pisciculture d'étang extensive en mettant en avant les atouts d'une race locale de carpe	1-2	20 000
EPLEFPA de Coutances	Mise au point de systèmes agro-écologiques innovants en Normandie : le semis direct sur couvert végétal permanent des sols	1	20 000
EPLEFPA de Saint-Yrieix la Perche	Assurer la pérennité et la productivité des systèmes d'élevage allaitants limousins dans le cadre de la transition agro-écologique à travers différentes actions innovantes	1-2	20 000
EPLEFPA de Seine-Maritime	La reconquête ovine à l'échelle de la Normandie : l'exemple du pays de Caux	1	20 000
EPLEFPA de Tulle Naves	SORTIE : renforcer l'autonomie protéique des élevages avec une culture qui sort des sentiers battus : l'ortie	1	20 000
EPLEFPA des Landes - Sabres	Adaptation d'un nouvel itinéraire technique de semis direct sous couvert végétal en Agriculture Biologique sur l'exploitation des Bourdettes	1	20 000
EPLEFPA des Vosges	Arbre, herbe, animal et humains : optimiser la démarche agro-écologique des exploitations d'EPL	1	20 000
EPLEFPA Pamiers	Un défi en zone de captage d'eau potable dans la plaine de l'Ariège : autofertilité, agrobiologie, système agroforestier fourrager	1	20 000

II-4 SEMENCES ET SÉLECTION VÉGÉTALE

Les actions financées dans le cadre de l'appel à projets « semences et sélection végétale » sont les suivantes (arrêté du 08 juillet 2016) :

Chef de file du projet	Titre du projet	Concours financier maximum en euros du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (en €)
INRA Lusignan	DACTYSEC - Sélection de dactyles productifs et tolérants à la sécheresse	203 500
IFV- Institut Français de la Vigne et du Vin	SIGNE – Spectroscopie, un outil de traçabilité et de gestion de la variabilité intra-variétale chez la vigne	86 700
INRA Toulouse	CARAVAGE – Mieux caractériser les variétés pour prédire leurs performances dans une large gamme d'environnements	199 600
INRA Versailles	MelOpen – Ouvrir l'accès à une biodiversité inexploitée pour élaborer de nouvelles résistances aux maladies du sol chez le melon	157 700
INRA Avignon	CaRessPrunus – Caractérisation des ressources Génétiques Prunus pour les stress Biotiques et Abiotiques	141 800
INRA Avignon	DG-PHYTOM – Spectre d'action et déterminisme génétique de la résistance à Phytophthora infestans chez 12 tomates sauvages pour construire des résistances durables au mildiou	72 750
ARVALIS – Institut du végétal	PREDIPATES – Développement de tests de prédiction de la valeur culinaire des pâtes de blé dur pour la caractérisation des ressources génétiques et la création de variétés satisfaisant les exigences des transformateurs et des consommateurs	164 400
GEVES	Développement d'un test de résistance à l'orobanche pour l'évaluation des variétés de chanvre (AMS)	42 300
ANSES – LSV / INRA Bordeaux	Virvalid (AMS) – Évaluation comparative de la technique de séquençage haut débit pour la détection des maladies virales en sélection variétale fruitière.	59 700
GEVES	DONOBT (AMS)- Étude de la faisabilité et des modalités de prise en compte des données produites par les obtenteurs pour l'inscription des variétés	47 200
GEVES	Optirés (AMS) – Optimiser les réseaux d'essais variétés par des méthodes permettant, en particulier, de mieux contrôler l'hétérogénéité spatiale dans un essai	94 350

II-5 EXPÉRIMENTATION ET ÉLABORATION DE MÉTHODES ET D'OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION

Répartition par filières des aides accordées par FAM au titre du programme d'expérimentations financé par le CASDAR en 2016 :

Appels à projets	Montant prévisionnel de subvention CASDAR (en €)
Filière protéagineux, fourrages séchés et cultures textiles	460 163
Filière fruits et légumes frais	954 681
Filière fruits et légumes transformés	465 860
Filière tabac	231 640
Filière apicole	145 667
Filière PPAM	328 609
Filière oléicole	73 130
Filière horticole	393 014
Filière vitivinicole et cidricole	1 767 079
Filière lait	338 355
Filière viandes ruminants	590 030
Filière viandes blanches	670 990
Expérimentation régionalisée	6 727 702
Total	13 146 920

II-6 ASSISTANCE TECHNIQUE RÉGIONALISÉE

Des appels à projets régionalisés en faveur de l'assistance technique aux exploitations agricoles ont également été financés par le programme 775 en 2015 et 2016. Ces appels à projets mis en œuvre par FranceAgriMer (FAM) et les DRAAF ont été financés à hauteur de 7 500 000 € en 2016 (arrêté du 24 mai 2016).

Montant maximum (en euros) alloué à FAM pour la réalisation du programme approuvé pour l'assistance technique régionalisée :

FranceAgriMer (assistance technique régionalisée)	7 500 000 €
---	-------------

II-7 GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

En 2016 ont été introduits dans le programme 775 des appels à projets régionaux en faveur de l'animation des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE). Ces appels à projets ont été mis en œuvre par les DRAAF conformément à l'instruction technique DGPE/SDPE/2016-100 du 10/02/2016.

Un arrêté ministériel du 29 août 2016 a permis la délégation à l'ASP de 2 millions d'euros de crédits du programme 775 pour le financement de ces projets d'appui à l'animation des GIEE sélectionnés par les DRAAF.

III- ACTIONS THÉMATIQUES

III-1 ACTIONS THÉMATIQUES TRANSVERSALES (ATT)

Les montants alloués aux bénéficiaires se répartissent selon le tableau ci-dessous :

	Bénéficiaire des dépenses d'intervention	2016
Programme 776	ATT réseau ACTA	2 233 906
	ATT réseau élevage	2 457 233

III-2 RÉSEAUX MIXTES TECHNOLOGIQUES

La liste des réseaux mixtes technologiques agréés dans le cadre de l'appel à proposition et dont les programmes de développement agricole et rural sont approuvés pour la période 2014-2016 est indiquée dans le tableau ci-dessous (arrêtés du 2 juin 2014 et du 18 mars 2015 et décision d'agrément du 23 janvier 2015) :

Organisme porteur du projet	Titre du réseau mixte technologique
Institut de l'élevage (IDELE)	Travail en Élevage
Association de coordination technique agricole (ACTA)	Modélisation et analyse de données pour l'agriculture (MODELIA)
Institut français du porc (IFIP)	Élevages et environnement
Institut de l'élevage (IDELE)	Prairies demain
Institut français du porc (IFIP)	Économie des filières animales
Institut de l'élevage (IDELE)	Bâtiments d'élevage de demain
Institut de l'élevage (IDELE)	Systèmes de polyculture-élevage (SPYCE)
CRA Poitou-Charentes	Sols et Territoires
Association de coordination technique agricole (ACTA)	Qualité sanitaire des productions végétales de grande culture (QUASAPROVE)
ARVALIS Institut du végétal	Comprendre, développer et promouvoir au sein des filières végétales les filières végétales les stratégies de défense des plantes (ELICITRA)
Association de coordination technique agricole (ACTA)	Fertilisation et environnement
Association de coordination technique agricole (ACTA)	Diagnostic en santé végétale (VEGDIAG)
Association de coordination technique agricole (ACTA)	Gestion de la flore adventice (FLORAD)
Conseil national des appellations d'origine laitières (CNAOL)	Filières fromagères valorisant leur terroir
Association de coordination technique agricole (ACTA)	Biodiversité et agriculture
Institut de l'élevage (IDELE)	Bien être animal
CA Loir et Cher	Réintégrer l'arbre comme facteur de production durable dans les systèmes d'exploitations agricoles (AgroforesterieS)
CRA Picardie	Biomasse et territoire
CRA Bourgogne	Systèmes de cultures innovants
Association de coordination technique agricole (ACTA)	Evaluation de la durabilité des systèmes et Territoires Agricoles (ERYTAGE)
Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (FNCUMA)	AGROéquipement et Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Agro-écologie (AgroEETICA)
Fédération Nationale des CIVAM (FNCIVAM)	Chaînes Alimentaires courtes de proximité pour une alimentation durable (CACP)

IV- FONCTIONS SUPPORTS

IV-1 LA FONCTION SUPPORT DU PROGRAMME 775

La gestion de la fonction support du programme 775 est réalisée par le gestionnaire de programme. Les dépenses au titre de la fonction support du programme 775 font l'objet soit de conventions ou de contrats avec des organismes ad hoc (études, formations), soit d'un protocole de gestion avec le programme 215 s'il s'agit de frais de fonctionnement (frais de déplacement, logistique des conseils scientifiques). Pour mémoire, les évaluations externes des programmes 775 et 776 sont prises en charge par le programme 776 au titre de la coordination d'ensemble des deux programmes.

La fonction support du programme 775 couvre :

- les frais de fonctionnement des structures gestionnaires du programme 775 comprenant les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en oeuvre des programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture, des massifs montagneux, de l'APCA, de Coop de France et des ONVAR : organisation de réunions techniques et de comités scientifiques, frais de déplacements des personnels DGPE, frais de participation d'experts, membres de conseils scientifiques, organisation des conseils scientifiques ;
(N.B. Aucune rémunération de personnel de l'administration gestionnaire du programme (DGPE) n'est financée par le programme 775)
- les frais d'organisation de séminaires dans le champ du développement agricole et rural permettant une transversalité entre programmes et une évolution des programmes vers les priorités ministérielles;
- les frais de formations ou d'études dans le champ du développement agricole et rural permettant une amélioration des programmes ;
- les frais relatifs à des actions de communication.

Les engagements effectués en 2016 sur la fonction support du programme 775 s'élèvent à 32 514 € soit 36 % du montant programmé en début d'année.

IV-2 LA FONCTION SUPPORT DU PROGRAMME 776

La gestion de la fonction support du programme 776 est réalisée par la DGER. La fonction support du programme 776 couvre en 2016 :

- certains frais de fonctionnement des structures gestionnaires du programme 776 (matériel informatique et bureautique) ;
- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en oeuvre des programmes de développement agricole et rural des instituts et des appels à projets : organisation de réunions techniques, frais de déplacements des personnels DGER, frais de participation d'experts, membres de commissions et de jury d'appels à projets ;
- les frais d'organisation de séminaires techniques dans le champ du développement agricole et rural ;
- les frais engagés pour les travaux de contrôle de l'utilisation des crédits publics réalisés soit par la DGER, soit par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER). A ce titre, la fonction support du programme 776, assure la prise en charge de l'ensemble des frais occasionnés par les contrôles réalisés par le CGAAER, qu'il s'agisse de programmes relevant du 776 ou du 775 ;
- les frais engagés pour la réalisation des évaluations des programmes et projets financés, y compris ceux afférents au programme 775 dans un souci de cohérence d'ensemble du CASDAR.

VII – SIGLES ET ABRÉVIATIONS



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- AAP** - Appel à projet
- AASQA** - Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air
- AB** - Agriculture biologique
- ABioDoc** - Centre national de ressources en agriculture biologique
- ADEME** - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- AE** - Autorisation d'engagement
- ACTA** - Association de coordination technique agricole
- AFJA** - Association française des journalistes agricoles
- AgroParisTech** - Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement
- ANSES** - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
- APCA** - Assemblée permanente des chambres d'agriculture
- ARVALIS** - Institut du végétal
- ASTREDHOR** - Institut technique de l'horticulture
- ATT** - Action thématique transversale
- CASDAR** - Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural
- CA** - Chiffre d'affaires
- CAP SEINE** - Groupe coopératif agricole et agro-alimentaire
- CEMAGREF** - Prédécesseur d'IRSTEA
- CER** - Conseil et expertise comptable
- CETIOM ou Terres Inovia** - Institut technique des producteurs d'oléagineux, de protéagineux, de chanvre et de leurs filières
- CGAAER** - Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
- CIRAD** - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- CITEPA** - Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique
- CNE** - Confédération nationale de l'élevage
- CNIEL** - Centre national interprofessionnel de l'économie laitière
- COST** - Conseil d'orientation scientifique et technique
- CP** - Crédit de paiement
- CRA** - Chambre régionale d'agriculture
- CRAN** - Chambre régionale d'agriculture de Normandie
- CREAP** - Conseil régional de l'enseignement agricole privé
- CTIFL** - Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes
- CTPS** - Comité technique permanent de la sélection
- DAR** - Développement agricole et rural
- DEMETER** - Centre de certification pour l'agriculture biodynamique
- DGER** - Direction générale de l'enseignement et de la recherche
- DGPE** - Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
- D(R)AAF** - Direction (régionale) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- EA-AT** - Exploitation agricole - Atelier technologique
- EPLEFPA** - Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole
- FADEAR** - Réseau de l'agriculture paysanne
- FAM** - France AgriMer
- FDGEDA** - Fédération Départementale des Groupes d'Etude et de Développement Agricole
- FNAB** - Fédération nationale d'agriculture biologique
- FNCUMA** - Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériels agricoles
- FNEDT** - Fédération nationale Entrepreneurs des territoires
- FN3PT** - Fédération Nationale des Producteurs de Plants de Pomme de Terre
- FORMABIO - (réseau)** - Réseau agriculture biologique de l'enseignement agricole
- FSOV** - Fonds de soutien à l'obtention végétale
- GBCP** - Gestion budgétaire et comptable publique
- GDA** - Groupement de développement agricole
- GEVES** - Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences
- GES** - Gaz à effet de serre
- GIEE** - Groupement d'intérêt économique et environnemental
- GRDA** - Groupement régional de développement agricole

IDELE - Institut de l'élevage

IDPA - Innovation, Développement et Pratiques Agricoles (Bureau IDPA à la DGPE)

IFIP - Institut du porc

IFPC - Institut français des productions cidricoles

IFV - Institut français de la vigne et du vin

INERIS - Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques

Inter AFOCG - Inter Associations de formation collective à la gestion

INTERBEV - Interprofession Bétail et Viande

IP - Innovation et partenariat

IREO - Institut régional d'éducation Ouvrière

IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

ITA - Institut technique agricole

ITAB - Institut technique de l'agriculture biologique

ITAVI - Institut technique de l'aviculture

ITB - Institut technique de la betterave

ITEIPMAI - Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

ITERG - Institut des corps gras

LFI - Loi de finances initiale

MAAF - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

MABD - Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamique

MCDR Usages - Mobilisation Collective pour le Développement Rural, Projet USAGES

MFR - Maison familiale et rurale

OAD - Outil d'aide à la décision

ONVAR - Organisme national à vocation agricole et rurale

PNDAR - Programme national de développement agricole et rural

PPR - Projet pilote régional

PRÉV - Prévisionnel

PRDAR - Programme régional de développement agricole et rural

PPR - Projet pilote régional

RMT - Réseau mixte technologique

RPROG - Responsable de programme

RD (R&D) - Recherche et Développement

RICA - Réseau d'Information Comptable Agricole

RPROG - Responsable du programme

RT - Recherche technologique

SAFER - Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SYPPRE - Systèmes de Production Performants et Respectueux de l'Environnement

TAE - Transition Agro Ecologique

TRAME - association nationale de développement agricole et rural

UDESS 05 - Union Départementale de l'Economie Sociale et Solidaire des hautes-Alpes

UNCPIE - Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement

775 - Programme 775 "Développement et transfert en agriculture"

776 - Programme 776 "Recherche appliquée et innovation en agriculture"



MISE EN PAGE : DÉLÉGATION À L'INFORMATION ET À LA COMMUNICATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
JUILLET 2017